

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE: FRANCE ET OUTREMER: 22 F; ETRANGER: 40 F  
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2<sup>e</sup> Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1962-1963

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 31<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Samedi 19 Janvier 1963.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1219).

Articles 12 à 29 et états B et C (suite).

Éducation nationale (suite).

MM. Fréville, Christian Bonnet, Commenay, Davoust, Meck, Joseph Perrin, Schaff, Le Guen, de Chambrun, Mondon, Baudoin, de Poulpiquet, Jamot, Mme Thome-Patenôtre, MM. Nègre, Cornette, Peretti.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 1236).

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1963 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (deuxième partie) (n° 22, 25).

[Articles 12 à 29 (suite).]

#### ÉDUCATION NATIONALE (suite)

M. le président. Hier soir, l'Assemblée a commencé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et a entendu les rapporteurs.

Je rappelle les chiffres des états B et C :

#### ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« TITRE III : 379.171.290 francs ;  
« TITRE IV : 80.806.068 francs. »

#### ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme : 1.453.090.000 francs ;  
« Crédit de paiement : 375.070.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme : 1.194.210.000 francs ;  
« Crédit de paiement : 154.390.000 francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 2 heures 15 minutes ;  
Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 2 heures 25 minutes ;  
Groupe socialiste, 40 minutes ;  
Groupe du centre démocratique, 35 minutes ;  
Groupe communiste, 25 minutes ;  
Groupe du rassemblement démocratique, 25 minutes ;  
Groupe des républicains indépendants, 20 minutes ;  
Isolés, 10 minutes.

Les commissions ont épuisé leur temps de parole.

La parole est à M. Fréville, premier orateur inscrit.

**M. Henri Fréville.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le 14 décembre dernier, M. le Premier ministre, exposant devant l'Assemblée nationale les objectifs de sa politique générale, consacrait à l'enseignement un passage important et exprimé d'une manière lapidaire.

Après avoir indiqué qu'il affecterait à l'enseignement, au cours de la législature, des sommes importantes, il ajoutait que la question des crédits ne constituait pas l'essentiel absolu et il poursuivait :

« Il y faut l'action et l'ardeur des hommes, et en particulier des maîtres ; il y faut le respect de notre tradition de culture générale et, en même temps, la simplification des programmes et leur adaptation à la vie moderne ; il y faut un grand effort de décentralisation, ne serait-ce que par justice sociale, et, pour compenser le handicap dont souffrent notamment les fils d'agriculteurs. Il y faut moins de rigidité, moins d'œillères, plus de souplesse et plus d'ouverture sur le monde ; il y faut donner à la recherche sa place prépondérante et pourtant tenir compte des besoins quotidiens de l'enseignement ; il y faut le respect des titres mais non du mandarinat. Il y faut la justice par les examens et par les concours, mais non le culte des parchemins. »

Je voudrais dire, tant en mon nom personnel qu'en celui de mes amis, notre accord sur les buts et les méthodes ainsi définis par M. le Premier ministre. Mais le temps me manque pour faire de ce texte le commentaire que sa richesse et son élévation exigeraient. Je devrai donc m'abstenir d'évoquer — mais d'autres ne manqueront pas d'aborder ce sujet — ce que devraient être à nos yeux les caractères et les missions de notre enseignement et de notre université.

Ce n'est pas sans peine que je m'impose en un tel moment ce renoncement et je ne puis sans mélancolie évoquer le temps où, très jeune étudiant, j'assistais avec passion et émerveillement, des tribunes de cette Assemblée, aux débats sur la réforme de l'enseignement que Léon Bérard dominait de sa haute silhouette et de son incomparable talent.

Qu'il me soit seulement permis, pour préciser le sens de nos réflexions, de relire à cette tribune quelques lignes du rapport qu'il adressait au Président de la République en 1923 pour lui présenter le plan de réforme :

« Une longue histoire... — disait-il — ... a prouvé que tout système scolaire appelait des réformations périodiques. Il n'en est point où ne se révèle à l'usage des parties faibles et il advient que la pratique apporte aux interventions et aux intentions les plus louables comme aux théories les plus ingénieuses, des démentis indiscutables.

« Le premier soin des réformateurs sera d'en tenir compte. Il leur convient assurément d'adapter aux besoins du temps et au mouvement de la vie leur plan pédagogique. Encore doivent-ils se garder dans ce travail de toute idée préconçue. Il n'en serait pas de plus funeste que de vouloir subordonner au progrès matériel ou aux nécessités économiques les conditions de la culture intellectuelle. Celle-ci ne saurait varier, en effet, avec l'aspect extérieur du monde et les circonstances de la vie physique, s'il est bien assuré, comme on le pense communément, que la formation de l'esprit ne se confondra jamais avec une documentation encyclopédique.

« C'est l'expérience qui compte ici et non les vues systématiques ; c'est elle qui dénonce les erreurs dont un plan d'études peut se trouver entaché. »

Puisse, à quarante ans d'intervalle, cet esprit inspirer nos réformateurs et vous inspirer vous-même, monsieur le ministre, pour qu'une réforme scolaire, une fois mise au point, soit mise en application dans le calme et la sérénité, ce qui permettra

de construire, d'instruire et d'éduquer dans la cohésion et dans la stabilité.

Je souhaite donc que vous puissiez aboutir pour qu'en matière de réforme de l'enseignement nous cessions rapidement de nous mouvoir sans fin dans le devenir et l'incertitude pour nous trouver très bientôt dans celui de l'existence.

Respect de notre tradition de culture générale, simplification des programmes et adaptation à la vie moderne, décentralisation, démocratisation de l'enseignement, considération raisonnable pour les diplômés, mais refus du culte des parchemins : nous sommes totalement d'accord sur tout cela avec M. le Premier ministre, donc avec le Gouvernement.

Pour conclure sur ce paragraphe, je dirai que nous applaudissons à ce qui a été dit par lui sur la place qui doit être réservée à la recherche dans l'université.

Mais, si cette place doit être grande, il est nécessaire également, monsieur le ministre, que les crédits qui s'y trouvent consacrés, qui doivent lui être consacrés, et qui concernent et doivent concerner le personnel et le matériel de laboratoire, soient importants.

Or je crains que ceux qui figurent au budget ne permettent ni les achats suffisants, ni les rétributions également suffisantes du personnel. Je dirai au passage que nous souhaitons vivement qu'on puisse permettre à la recherche fondamentale d'être ce qu'elle doit être dans un pays comme le nôtre et à quel point nous aimerions que soit révisé, dans le sens des demandes du personnel de l'enseignement supérieur, les barèmes concernant la prime de recherche.

Évoquant les besoins quotidiens de l'enseignement, M. le Premier ministre nous disait s'y attacher. Nous sommes bien d'accord pour considérer que ces besoins sont immenses ; nous le sommes moins quant à leur appréciation et c'est sur ce point que je voudrais insister.

M. le Premier ministre nous a dit, en effet, que les crédits destinés à l'enseignement par le budget de 1963 étaient les plus importants qui aient été consacrés à celui-ci depuis la Libération. Cela est exact. Cependant, ces crédits sont bien insuffisants et force m'est de constater que nous allons à pas de géant vers une crise extrêmement grave qui risque de trouver son point culminant vers 1965 et 1966. C'est contre cette éventualité que je voudrais vous mettre en garde, monsieur le ministre, Aussi ne ferai-je allusion qu'à deux ou trois points essentiels et procéderai-je par échantillonnage.

D'abord, permettez-moi — ayant été pendant quatre ans, avec M. Perrin, membre du conseil d'administration du bureau universitaire de statistiques et de documentation — de vous demander instamment de vous pencher personnellement sur le budget de cette institution, dont nous pensons qu'elle est d'une importance capitale pour apprécier non seulement les possibilités des jeunes dans leur devenir mais également nos besoins et faire prendre conscience à l'opinion — parfois au Parlement — de ce qui nous manque et de ce dont nous sommes déjà tenants.

Monsieur le ministre, j'ai soulevé les yeux, entre autres, une étude, publiée par le B. U. S. à la fin de l'année 1962, sur les prévisions des effectifs universitaires. Si beaucoup de Français, d'administrateurs et d'élus connaissent les résultats de pareils travaux, les choses ne seraient pas ce qu'elles sont. Je me permets donc de plaider vivement, chaleureusement, la cause du B. U. S. auprès de vous-même.

J'évoquerai rapidement deux autres questions, celle du logement des étudiants et celle de l'enseignement du second degré.

Le Centre démocratique a fait une étude sur le logement des étudiants. J'en conserve les résultats pour vous entretenir de ce problème.

Cette étude porte sur les besoins des académies, les difficultés qu'elles connaissent et la situation dramatique vers laquelle elles risquent de se trouver entraînées dans ces deux domaines des œuvres et des constructions.

Pour ne pas allonger mon propos, je ne prendrai que l'exemple de ma région et celui de la ville que j'administre en soulignant que, toutes proportions gardées, les données qui les concernent sont valables pour l'ensemble de nos provinces.

Où en sommes-nous ? A la rentrée d'octobre 1962, l'effectif des étudiants rennais a atteint le chiffre record de 11.000, correspondant exactement aux prévisions. Mais 80 p. 100 de ces étudiants sont étrangers à la ville, alors que cette proportion varie seulement entre 40 et 60 p. 100 dans les autres villes universitaires.

C'est un premier fait à noter. Le deuxième est que pour loger ces 11.000 étudiants, dont plus des trois quarts n'habitent pas la cité, nous ne disposons que de 603 lits en cités universitaires, d'où la nécessité pour la population urbaine de fournir 8.000 chambres. Or, du fait de la politique générale de décentralisation, la ville de Rennes est en pleine expansion, des industries

a'y installent. On arrive ainsi à cette conséquence que plus l'économie se développe, plus les étudiants connaissent des difficultés pour se loger et suivre des cours que nous voulons toujours de plus en plus nombreux, importants et divers.

Les statistiques établies avec les concours des autorités universitaires et municipales ainsi qu'avec les représentants des étudiants font ressortir que cette année 2.000 jeunes gens n'ont pu trouver un logement dans notre ville et ont dû soit la quitter, soit abandonner leurs études.

J'ajoute qu'il est indispensable d'apprécier la condition sociale des étudiants qui demandent des chambres. Dans une région comme la nôtre, ce sont généralement des personnes pauvres et l'on n'a logé dans les cités universitaires pour l'année scolaire 1962-1963 que ceux dont le revenu annuel familial moyen était compris entre 1.000 et 1.400 francs par personne.

Le nombre des orphelins, des fils d'agriculteurs, d'artisans, d'ouvriers que l'on a logés en cité universitaire a augmenté cette année de 24 p. 100 pour les premiers, de 13 p. 100 pour les seconds et de 3 p. 100 pour les autres. Mais la situation est telle que nous craignons le pire pour l'avenir.

En effet, à la fin de 1963 l'université pourra disposer à Rennes de 1.600 chambres au total, mais selon les projets ministériels qui nous ont été communiqués officiellement aucune inscription n'est prévue au bénéfice de cette ville pour l'année scolaire 1964 et pour 1965 l'ouverture de crédit qui est prévue ne doit permettre que la construction de 375 chambres en financement direct. Ainsi, pour l'année scolaire 1965-1966, l'université disposera au maximum de 2.518 lits. Le nombre des étudiants devant être alors au minimum de 16.000, nous pouvons dire que 16 p. 100 à peine de ceux qui fréquenteront l'université de Rennes pourront être hébergés. La ville devra donc loger par ses propres moyens 13.500 étudiants, soit 85 p. 100 de l'effectif total et donc dégager près de 13.500 chambres.

Comment, dans ces conditions, l'université pourra-t-elle jouer son rôle ? Il est indiscutable qu'elle ne le pourra pas.

De l'enquête que nous avons effectuée, il résulte que sept universités françaises au moins connaissent une situation qui, si elle n'est pas aussi grave, est cependant analogue.

La conclusion, monsieur le ministre, c'est qu'il est absolument indispensable que, d'une manière ou d'une autre — et nous comptons sur vous pour cela — vous trouviez le moyen, dès cette année et a fortiori pour les trois années suivantes, de dégager les sommes indispensables à un accroissement considérable du nombre des chambres à construire en cités universitaires ou en H. L. M. Mais, pour cela, il n'y a pas d'autre méthode que celle qui consiste à dégager des crédits qui ne figurent pas au projet de budget qui nous est présenté.

J'arrive au second point de mes observations.

Je vous entretiendrai en quelques instants de l'enseignement du second degré.

Je prends encore l'université bretonne comme exemple parce que je la connais bien, étant bien entendu qu'on peut tirer de cet exemple les mêmes conclusions en ce qui concerne d'autres universités.

Une circulaire ministérielle du 29 novembre 1962 a annoncé qu'un crédit de 112 millions de francs était mis à la disposition de l'Académie de Rennes, pour les établissements du second degré et serait à répartir entre les budgets de 1964 et de 1965, soit pour financer le complément de travaux en cours, soit pour la réalisation de travaux nouveaux.

Ce crédit ne permet pas de faire face à ce que l'on a appelé le « plan de détresse », établi par la commission régionale de la carte scolaire le 28 septembre dernier. Si ce plan de détresse — et son nom est tout un programme — n'est pas réalisé, il ne sera pas possible, dans le cadre de la scolarité telle qu'elle se présente actuellement, d'assurer l'accueil du nombre des élèves prévu au plan pour 1966 et 1967.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, la commission de la carte régionale scolaire a refusé, le 12 décembre dernier, d'établir un ordre de priorité et s'est contentée de rappeler par ordre alphabétique les opérations dont la réalisation est indispensable dans l'Académie de Rennes. Elle n'a pas voulu prendre sur elle d'en supprimer un certain nombre. Elle n'a pas voulu « répartir l'indigence ».

Pour réaliser ce plan de détresse, il faudrait obtenir un crédit complémentaire de 100 millions de francs sur les trois ans. S'il est tenu compte, d'une part, du scandaleux retard accumulé dans les zones d'action rurale, d'autre part des établissements dont la construction — et j'insiste sur ce point — est la conséquence directe de l'implantation d'industries ou de services d'intérêt national, par exemple l'école de Saint-Cyr à Coëtquidan ou le centre des télécommunications de Pleumeur-Bodou, qui ont donné lieu à la création prévue de deux lycées, un à Coëtquidan et un à Lannion, on constate que le crédit complémentaire que nous sollicitons correspond à peu de chose près à ces deux

opérations. Or des opérations de cette nature ne devraient pas être financées par un prélèvement sur le contingent normal d'une académie, elles devraient l'être par des crédits supplémentaires accordés à cette académie, c'est-à-dire pour ce qui nous concerne des crédits s'ajoutant à ceux de 112 millions de francs que vos services ont proposé de déléguer à l'Académie de Rennes. En effet ce crédit de 112 millions de francs — il en est de même pour les autres académies — a été strictement calculé au prorata de la population actuelle, sans qu'il ait été tenu compte, pour ce qui nous concerne, du retard de la Bretagne en équipements scolaires et de la nécessité maintes fois proclamée d'équiper les zones spéciales d'action rurale, sans qu'il ait été tenu compte du développement économique actuel, voulu et souhaité de la Bretagne, ni de la moyenne d'âge de sa population qui est très inférieure à la moyenne d'âge nationale, ni du coefficient des naissances qui, lui, est très supérieur au coefficient national, sans qu'il ait été tenu compte non plus de la nécessité de faire face aux besoins de la décentralisation administrative.

Ainsi, monsieur le ministre, nous vous demandons que la politique universitaire s'inscrive dans la politique économique et sociale de la nation et qu'on trouve dans son budget les répercussions des prévisions d'ensemble. Le budget de l'éducation nationale doit être un grand écho, il ne l'est pas actuellement, nous demandons qu'il le devienne.

En terminant, car le temps qui m'est imparti ne me permet pas de prolonger mon propos, permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister auprès de vous sur un point particulier. Je vous demande instamment de vous pencher sur la « Fondation de santé des étudiants de France ». En différents points du territoire, on attend depuis longtemps des crédits qui ne sont pas considérables. L'académie de ma région, notamment, attend trois millions de francs et d'autres académies des sommes sensiblement égales. Ces crédits sont nécessaires pour mettre sur pied les maisons de post-cure des étudiants. S'il est impossible de trouver quelques millions dans le budget pour leur venir en aide, alors il faut désespérer de tout, mais je ne veux pas, nous ne voulons pas désespérer de vous, monsieur le ministre. (Applaudissements.)

Mes amis et moi souhaitons apporter nos suffrages au Gouvernement pour que le budget de l'éducation nationale soit voté à une très grande majorité, car l'enseignement nous est très cher ; c'est l'enseignement en effet qui permettra le développement social de la nation.

Mais il nous serait impossible de vous accorder nos suffrages si le Gouvernement ne nous disait pas tout à l'heure qu'il a pris les dispositions nécessaires financières complémentaires, soit par le moyen d'une lettre rectificative, soit par le moyen de l'emprunt, soit par toute autre voie, pour que puisse être humainement fait ce qui doit l'être et pour que soit accomplie la grande œuvre à laquelle nous voulons tous ensemble nous consacrer qui est celle de l'éducation, de l'instruction et de la formation de la jeunesse française. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le ministre, je vous poserai une question seulement. Vous êtes le grand maître du calendrier scolaire.

A ce titre vos décisions intéressent les régions qui, pour une très large part, vivent du tourisme et des congés.

J'avais eu l'occasion de poser à vos prédécesseurs et singulièrement à M. Sudreau, dans une question orale au début de cette année, le problème de l'étalement des congés qui permettrait une répartition plus harmonieuse dans le temps et un volume plus large de tourisme et de congés dans des régions comme la région côtière bretonne. M. Rey que je vois derrière vous monsieur le ministre, qui est breton et qui vient dans nos régions ne me démentira certainement pas.

En juillet et en août nous recevons trop de monde alors que nous ne recevons personnes en juin, sinon en septembre. Pourquoi ne voyons nous venir personne en juin, alors que de très nombreux parents seraient désireux de profiter de longues journées, des plus larges facilités qu'offre l'hôtellerie et des meilleures possibilités de locations en ce mois de juin ? Essentiellement à cause de la date des congés.

Dans des pays voisins, hautement industrialisés comme la Suisse ou l'Allemagne fédérale, il existe un étalement des congés qui porte sur un mois environ. Le décalage des vacances est de l'ordre d'un mois entre celles des universités qui partent les premières en vacances et celles dans le ressort desquelles les vacances sont prises en dernier lieu.

Votre prédécesseur, M. Sudreau nous avait laissé entendre qu'un inspecteur général avait été chargé d'étudier cette question et que trois zones avaient été prévues en principe.

Cette question revêt une actualité plus aiguë encore du fait que la régie Renault vient de décider l'octroi de quatre semaines de congés payés à son personnel. Il serait logique qu'en France, puisque nous bénéficions d'une gamme de climats beaucoup plus large que ces pays hautement industrialisés que sont la Suisse et l'Allemagne fédérale, les congés soient étalés sur une plus longue période.

C'est vous, monsieur le ministre, qui détenez la clé de ce problème. Je vous demande d'être assez aimable pour nous dire où vous en êtes. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. Commenay.

**M. Jean-Marie Commenay.** Mesdames, messieurs, bien que l'ensemble du budget de l'éducation nationale soit en sensible progression sur celui de l'an passé, il n'y a certes pas lieu d'en être pleinement satisfait.

Le rapporteur de la commission des affaires culturelles l'a excellemment exprimé en soulignant que ce budget n'atteint pas encore ce sixième du budget de l'Etat que Jules Ferry proposait comme règle d'or.

N'est-il pas vrai d'ailleurs que d'aucuns, rajeunissant la formule, ont élevé la fraction à tel point qu'ils réclament — à bon droit, d'ailleurs, à mon sens — « le quart du budget pour le quart des Français ».

Une voix plus autorisée que la mienne, celle de mon ami M. Fréville, vient de montrer les lacunes du budget en matière d'investissements scolaires.

J'entends me joindre à lui en présentant quelques observations complémentaires.

Un journal du matin, envisageant hier la suggestion du rapporteur pour avis, M. Guillon, quant à un grand emprunt pour les constructions scolaires, publiait les lignes suivantes :

« L'emprunt est le mode de financement orthodoxe des investissements rentables, mais lorsqu'il est destiné à couvrir des dépenses de fonctionnement de l'Etat, il constitue une inflation déguisée. »

Ne connaissant pas le sort qui sera réservé à l'idée émise par notre rapporteur et ignorant tout de l'éventuelle opération financière qui pourrait s'en inspirer, je m'abstiendrai de juger *a priori* d'une manière aussi abrupte.

Mais, à la vérité, peut-on, comme l'a écrit le journaliste que je viens de citer, considérer que les investissements scolaires ne peuvent pas être rangés parmi les investissements rentables ?

Cette proposition ne me semble pas acceptable, car les dépenses scolaires, si elles ne sont pas les seules importantes, constituent l'un des investissements les plus productifs.

Chacun connaît nos besoins en hommes de sciences, en ingénieurs, en techniciens, en professeurs, que l'on demande à l'école de former en plus grand nombre. Pour maintenir la place de notre nation dans le monde et pour réaliser une salutaire exportation de ce que l'on veut bien appeler la « matière grise ».

Les tâches dévolues à l'Université sont de nature à augmenter la richesse nationale. Les dépenses qu'elles motivent constituent donc, sans conteste, des dépenses éminemment rentables dont une grande nation doit, par priorité, accepter la charge.

Mais la notion de rentabilité n'est point le seul critère qui doit nous guider en cette matière.

La nécessaire démocratisation de l'enseignement doit être poursuivie à tout prix. L'école n'a pas à perpétuer les injustices sociales. Elle doit, au contraire, contribuer à les corriger en donnant aux plus humbles la possibilité d'accéder aux formes d'enseignement les plus élevées.

La démocratisation exige que chaque enfant, quelles que soient ses origines sociales, puisse acquérir la culture générale la plus poussée et la formation professionnelle compatible avec ses goûts et ses aptitudes.

Celui qui s'adresse à vous a durement ressenti autrefois, personnellement, l'ampleur du barrage socio-économique en matière d'instruction et d'éducation. Comment pourrait-il faire autrement aujourd'hui que d'apporter une modeste contribution à son démantèlement ? Car, de fait, les entreprises de scolarisation des dernières années ont finalement davantage profité aux enfants issus des classes moyennes urbaines qu'aux enfants issus des milieux populaires et ruraux.

C'est pourquoi je souhaite que, dans l'avenir le plus proche, tout soit mis en œuvre pour que l'université ne demeure plus « l'image renversée de la nation ». Ne perdons pas de vue que les ouvriers qui constituent 30 p. 100 de la population sont représentés par le plus petit nombre d'étudiants : 2 p. 100 en médecine et 5 p. 100 en lettres et sciences.

J'entends maintenant, monsieur le ministre, appeler votre attention sur quelques problèmes concernant la situation des personnels de votre administration.

Je traiterai en premier lieu de la nécessité qui s'attache à normaliser l'échelle 2 du corps des instituteurs. Le nombre d'instituteurs pouvant accéder à l'échelle 2 est fixé de telle sorte que tous ceux qui sont parvenus au sommet de l'échelle 1, indice 360, peuvent passer, mais au choix, au cinquième échelon de la catégorie 2, c'est-à-dire à l'indice 390.

Pourquoi cet artifice de la deuxième échelle au lieu du prolongement normal de la carrière à l'indice 390 ?

Si l'on n'avait pas modifié l'indice terminal, les demandes reconventionnelles des fonctionnaires des autres administrations, classés comme les instituteurs en catégorie B, auraient été éludées. On aurait ainsi évité d'admettre les instituteurs retraités à une péréquation de leurs pensions depuis août 1961.

La même situation affecte les certifiés et assimilés qui ne peuvent accéder qu'au choix au cinquième échelon de l'échelle 2, indice 550.

Les considérations qui motivent ce processus de promotion sont loin d'être normales. C'est pourquoi, à mon avis, il serait hautement souhaitable d'harmoniser au plus tôt la situation, en fixant l'indice terminal des instituteurs à 390 et celui des certifiés et assimilés à 550. Cette révision indiciaire permettrait d'atteindre deux objectifs : premièrement, la réparation du préjudice causé aux retraités qui ont quitté le service antérieurement au 1<sup>er</sup> août 1961 ; deuxièmement, la suppression de la notion de choix, si artificielle en l'occurrence.

Si l'heureuse création des collèges d'enseignement général a permis à de nombreux enfants des milieux ruraux et populaires d'aller au-delà de la scolarité élémentaire, il ne conviendrait pas que la réforme actuelle constitue un moyen de scolarisation moins coûteux — un instituteur coûte moins cher qu'un licencié — qui permettrait de délester les classes de sixième et cinquième les lycées.

Pour donner aux collèges d'enseignement général une situation identique à celle des établissements formant des élèves de même niveau, il sera nécessaire, à mon sens, de doter ces établissements d'un régime administratif et financier en rapport avec leur rôle actuel, permettant d'uniformiser les modalités de gestion et de régler aussi le problème de la surveillance et des études, de manière à alléger les tâches excessives des maîtres.

Il faudrait également accorder au personnel des collèges d'enseignement général un statut particulier, les textes les différenciant déjà des instituteurs.

Il serait heureux, dans la perspective d'une refonte de l'université, que les collèges d'enseignement général — tout en demeurant un débouché pour les instituteurs et les élèves-maîtres ayant obtenu les qualifications nécessaires sous réserve des droits acquis par le personnel actuel — deviennent l'un des éléments d'un deuxième degré diversifié constituant, non plus une forme d'enseignement court, mais, au contraire, un enseignement intermédiaire, un relais, soit vers l'enseignement long, soit vers les divers enseignements professionnels.

Mais, dans l'attente d'une indispensable réforme que nous souhaitons — et nous serions heureux de connaître votre avis sur ce point, monsieur le ministre — il importe, dans l'immédiat, de revaloriser le traitement des directeurs et des maîtres des collèges d'enseignement général en l'harmonisant avec ceux des carrières dont l'entrée est commandée par des titres équivalents.

Il est nécessaire également de fixer l'horaire hebdomadaire des directeurs et des maîtres des collèges d'enseignement général pour les décharger notamment des tâches annexes qui leur donnent actuellement un inadmissible surcroît de travail.

Représentant d'une région rurale, je prends bien volontiers acte de ce que le budget va permettre de verser une indemnité aux instituteurs ruraux à classe unique et de transformer en directeurs les instituteurs qui dirigeaient en fait des écoles modestes à deux classes.

Ces mesures susceptibles de fixer à la campagne de bons instituteurs sont de nature à freiner l'exode rural.

Pour achever ces observations, je voudrais dire un mot des agents de service de l'éducation nationale. Ce personnel, qui assure tous les travaux matériels nécessaires au bon fonctionnement des services, réclame depuis plusieurs années une revalorisation des traitements, une amélioration des conditions de travail.

Certes, sous la dure menace de la réquisition, ils ont récemment renoncé à une grève. Le problème n'en est pas résolu pour autant et je vous demande, monsieur le ministre, de réexaminer avec bienveillance les justes revendications de cette humble catégorie de fonctionnaires.

Avant de conclure, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser une question sur un problème particulier ayant trait au ramassage scolaire.



Dans le département que je représente, les transporteurs publics n'ont rien perçu pour l'année 1961-1962, au titre de la subvention de 65 p. 100 accordée par l'État.

Vous serait-il possible d'inviter vos services à accélérer les procédures de mandatement, de manière que les transporteurs puissent payer les frais et charges qu'ils ont dû avancer, au détriment de leur trésorerie ?

Ces quelques réclamations et observations que je viens d'énoncer ne constituent que l'un des éléments de l'important problème posé par ce qu'il est convenu d'appeler l'explosion scolaire.

Les associations de parents d'élèves, les étudiants, les enseignants et tous les élus nationaux ou locaux s'accordent pour exiger des investissements massifs en matière de constructions scolaires et une revalorisation de la condition enseignante.

Il ne sera pas longtemps possible d'opposer à ces impératifs les exigences de la rigueur financière. En aucun cas, ces dépenses ne sauraient être regardées comme improductives.

Tout au contraire, ne convient-il pas, à cet égard, d'admettre l'idée inverse que j'emprunte à M. Jean Lacroix et qui constituera ma conclusion :

« La société est plus pauvre parce qu'elle ne dépense pas plus pour l'éducation. »

Monsieur le ministre, c'est dans la mesure où vous donnerez la possibilité, par tous les moyens dont a parlé mon ami M. Fréville, de dépenser davantage que nous pourrions, bien entendu, nous associer à l'œuvre que vous entreprenez désormais à la tête de ce grand ministère. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Davoust.

**M. André Davoust.** Recrutement d'un personnel qualifié, efficacité du personnel enseignant, ne sont-ce pas là, monsieur le ministre, vos problèmes ?

Or, en ne les étudiant que d'un seul point de vue, on constate dans la fonction enseignante l'existence d'un malaise qui entrave le recrutement et nuit à l'efficacité.

Ainsi, dans un article publié dans le numéro du 13 avril 1961 de la très officielle *Revue de l'éducation nationale*, M. Guille-moteau écrit :

« Dans l'université, une responsabilité pédagogique supérieure — celle d'une classe d'examen par exemple — ne confère pas un grade et, par suite, un traitement supérieur. »

J'ajoute, quant à moi un service hebdomadaire réduit, nécessaire à des préparations plus longues.

En somme, un même travail est fait par des enseignants avec des taux et avec des services hebdomadaires très différents.

Dans notre confusion, quelle solution envisager, qui tienne compte à la fois du service rendu à la nation et du grade ?

Puis-je vous soumettre, monsieur le ministre, deux propositions d'ordre général ?

Voici la première : à responsabilité pédagogique égale, service hebdomadaire égal, quel que soit le titre.

Provisoirement, les enseignants accepteraient des heures supplémentaires, encore que cela nuise à leur travail et aille à l'encontre de l'évolution sociale.

Seconde proposition : à titre différent, rémunération différente.

Tout cela suppose que soient définies officiellement les responsabilités pédagogiques normales correspondant à chaque titre — on sait ce que font dans la pratique les chefs d'établissement — et exige que, tout en créant les conditions d'une véritable promotion interne, vous défendiez tous les titres.

Or l'un d'eux, pour ne citer qu'un exemple, celui de certifié, n'est guère défendu. Depuis 1956, recrutements exceptionnels, assimilations nombreuses ont facilité l'accès au cadre des certifiés, dans lequel avaient d'abord trouvé place les anciens élèves des E. N. S. de Saint-Cloud, Fontenay et Cachan, ainsi que tous leurs collègues qui avaient passé avec succès le C. A. P. E. S. et le C. A. P. E. T. ancien régime.

Quels sont les résultats de ces mesures ?

Un certain nombre de postes non encore pourvus malgré les facilités offertes, une désaffection des meilleurs éléments pour les concours d'entrée à ces E. N. S., le regret enfin des anciens élèves des E. N. S. d'avoir réussi grâce à leur travail un concours difficile pour se retrouver au même niveau que d'autres avec cette seule différence : en raison de leur valeur professionnelle, on leur confie le plus souvent les classes du second cycle.

Tenant compte du fait que ces anciens élèves des E. N. S. et ces certifiés de recrutement normal sont de très bons serveurs de l'État — il suffit de voir leur rôle dans les épreuves du baccalauréat, par exemple, pour s'en rendre compte — et reprenant les deux propositions que j'ai formulées au début de mon intervention, je vous suggère, monsieur le ministre, de

fixer à quinze heures la durée de leur service hebdomadaire et de leur verser un complément indiciaire de traitement soumis à retenue, ce qui rappellerait l'ancienne prime de certificat d'aptitude.

Je le répète, je n'ai parlé des certifiés qu'à titre d'exemple. Ce n'est qu'un cas parmi d'autres et on rencontre d'égales difficultés dans les autres catégories d'enseignants.

Songez que les rapports optimistes des uns et des autres, suivant lesquels ce n'est pas un problème, ne changent rien à un état de fait. Il ne suffira pas qu'on vous dise qu'il ne manque pas un bouton de guêtre pour éviter le « Sedan » qui menace au sein de l'éducation nationale.

Merci donc, monsieur le ministre, de prêter la plus grande attention à l'amertume justifiée de ces personnels qui voient leur situation matérielle et morale se dégrader rapidement. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Meck.

**M. Henri Meck.** Mesdames, messieurs, je me propose de traiter de questions spéciales à l'académie de Strasbourg.

Comme tous mes collègues, je me plains de l'insuffisance des crédits.

Pour le département du Bas-Rhin, en dehors de la ville de Strasbourg qui, du reste, se déclare insatisfaite, je ne trouve pas trace d'un seul projet de construction scolaire pour l'année 1963.

C'est une situation qui ne saurait se prolonger et je vous demande, monsieur le ministre, de nous accorder des crédits complémentaires, surtout pour les écoles maternelles.

Je suis maire de Molsheim. En raison de l'expansion de la ville que j'administre, il me faudra — et c'est heureux — construire de nouvelles classes maternelles. On ajourne mes projets aux calendes grecques. C'est inadmissible.

Il y a quelque dix ou douze ans, le président André Marie est venu à Strasbourg et, devant tous les maires, notamment ceux de Metz, Colmar et Strasbourg, il a développé son programme, « le milliard pour les écoles maternelles », afin de rapprocher l'école du berceau.

Il faut, en Alsace et en Lorraine, dans l'intérêt de l'enseignement du français, faire un effort spécial pour développer les écoles maternelles.

Loin de là, nous sommes dans une misère noire, nos projets de constructions scolaires n'aboutissent pas, et plus particulièrement ceux qui concernent les écoles maternelles.

**M. Joseph Perrin.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue.

**M. Henri Meck.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Perrin, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Joseph Perrin.** Je remercie M. Meck de bien vouloir m'autoriser à l'interrompre.

Je pourrai sans doute, de la sorte, renoncer à la parole, ce qui abrègera d'autant les débats, et l'Assemblée n'en sera pas fâchée. Je veux simplement illustrer par quelques chiffres la déclaration de M. Meck sur l'insuffisance du programme de constructions scolaires pour 1963.

Dans le département du Haut-Rhin, la population qui relève de l'enseignement élémentaire et des classes maternelles représente 1,6 p. 100 de la population scolaire nationale. On nous attribue un crédit correspondant à la construction de 30 classes maternelles et élémentaires.

M. Meck vient de souligner la situation particulière des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Il est évident que, pour des raisons impérieuses, un effort spécial doit être fait dans cette région.

En second lieu, les mouvements de population qu'entraînent l'industrialisation et l'expansion de nos départements sont importants.

Sans même tenir compte de ces deux particularités, importantes cependant, mais en se fondant seulement sur un simple calcul, on constate que la part qui nous revient, au prorata de la population scolaire, sur 7.400 classes maternelles et élémentaires, est de 118 classes et non pas de 30.

Cette remarque formulée et qui me dispensera d'ouvrir, ce soir, mon dossier des promesses faites et non tenues, promesses qui sont consignées au *Journal officiel* dans une correspondance abondante depuis quatre ans, je n'insisterai pas, persuadé, monsieur le ministre, qu'il aura suffi aux représentants de nos départements de vous rappeler leur situation pour que vous portiez remède à leurs difficultés.

Merci encore, mon cher collègue Meck, de m'avoir permis cette interruption.

**M. le président.** Je vous donne une seconde satisfaction, monsieur Perrin, en barrant votre nom sur la liste des orateurs. (Sourires.)

**M. Joseph Perrin.** J'en suis d'accord, monsieur le président.

**M. le président.** Veuillez poursuivre votre exposé, monsieur Meck.

**M. Henri Meck.** Monsieur le ministre, je connais les graves problèmes qui ont accablé vos prédécesseurs et auxquels, aujourd'hui, vous avez à faire face vous-même.

Il me semble, cependant, que la politique André Marie, telle qu'elle ressortait des propos qu'il nous a tenus et des propositions qu'il a faites à l'époque, soit quelque peu tombée dans l'oubli.

Je ne vous fais pas de reproche. Les excuses ne vous manquent pas et, admettant, vous venez de prendre possession de vos fonctions.

Je pense qu'il vous sera possible de consentir un nouvel effort en faveur des classes maternelles d'Alsace et de Lorraine.

Maintenant que j'ai effleuré cette question, primordiale dans les départements du Rhin et de la Moselle, maintenant que j'ai souligné que nous tenons tous à ce que les générations futures de nos trois départements reçoivent, dans notre langue nationale, une bonne formation française, permettez-moi de traiter, très brièvement, étant donné que je ne dispose que de dix minutes, un problème qui ne devrait plus maintenant susciter de polémique. Le général de Gaulle, lors de son voyage outre-Rhin, en République fédérale, n'a-t-il pas, en langue allemande, exprimé le vœu que les populations qui vivent des deux côtés du Rhin se rapprochent, notamment par la pratique réciproque des deux langues.

Président du conseil général du Bas-Rhin, j'ai le devoir de vous faire connaître, d'autre part, qu'il y a quelques jours, au cours d'une session extraordinaire, nous avons été saisis de trois vœux relatifs à ce problème des langues. Sur la proposition de M. Ehm, député, nous avons décidé de reprendre la résolution que nous avons adoptée en 1947 et dans laquelle nous demandions un enseignement de l'allemand digne de ce nom, c'est-à-dire qui ne saurait être confondu avec celui que nous connaissons maintenant.

Vous savez que le régime Poincaré-Pfister, en vigueur en Alsace et en Lorraine depuis 1919, fut confirmé en 1927. Ce régime consacrait trois heures à l'enseignement de l'allemand à partir de la deuxième moitié de la deuxième année scolaire.

Ce décret fut annulé d'une façon non réglementaire, sinon illégale, par le rectorat après la Libération.

J'ai soulevé la question en 1946 par le moyen d'un vœu déposé devant le conseil général du Bas-Rhin et j'ai demandé le retour à la légalité.

On nous a fait observer que, pendant l'occupation, la jeunesse avait eu la possibilité de pratiquer l'allemand. Nous avons acquiescé. Nous pouvons en effet, avons-nous dit, attendre quelques années. Puis nous sommes revenus à la charge et, unanime, le conseil général du Bas-Rhin — composé, notamment, de représentants du M. R. P. et de l'U. N. R. et dans lequel l'U. N. R., qu'elle s'appelât R. P. F., républicains sociaux ou union gaulliste, a détenu pendant dix ans la majorité, et où siégeaient également des socialistes à un certain moment — le conseil général, dis-je, toujours unanime, a demandé que l'on assure dans le département un enseignement raisonnable de l'allemand.

Nous avons dû lutter jusqu'en 1952, si mes souvenirs sont exacts.

Une commission d'enquête a été instituée par M. André Marie. A la suite de ses travaux concernant l'étude des conditions d'application du décret du 18 décembre 1952 relatif à l'enseignement de l'allemand dans les trois départements de l'Est, les dispositions du décret furent maintenues, mais il fut admis que l'enseignement de l'allemand serait dispensé désormais à raison de deux heures par semaine pendant les trois dernières années scolaires.

Je vous prie, monsieur le ministre, de revoir cette question pour envisager la possibilité de faire mieux.

Nos raisons sont uniquement d'ordre social et économique.

Poincaré a félicité ici-même, à cette tribune, le grand maire socialiste de Strasbourg, Jacques Peirottes, pour son attitude patriotique et courageuse. Or Peirottes a toujours dit, chez nous, à toujours écrit dans son journal, dans ses éditoriaux, qu'un homme qui sait parler deux langues est un homme qui a double efficacité.

C'est pour cette raison, c'est parce que je ne veux pas priver le fils de l'ouvrier, du paysan, de l'artisan, de quelque chance que ce soit d'épanouissement de ses facultés intellectuelles et de réussite sociale, que je suis partisan de l'enseignement d'une deuxième langue dans nos écoles.

D'ailleurs, nos instituteurs savent l'allemand. Vous n'avez donc pas à craindre, en Alsace, les difficultés qui surgiront dans les autres régions lorsque l'application du projet Langevin conduira à l'enseignement d'une deuxième langue dans les établissements primaires.

Les conditions de l'application de cette mesure sont réunies en Alsace et dans une grande partie de la Moselle; il faut donc aller hardiment de l'avant.

Dans nos grands quotidiens régionaux, des colonnes entières sont consacrées aux offres d'emploi de sténo-dactylographes connaissant les deux langues. Nous n'en avons pas et nous devons en chercher dans le pays de Bade et en Sarre. Il est temps, monsieur le ministre, de réétudier le problème et d'envisager une politique plus efficace.

Le dernier point de mon intervention concerne les manuels scolaires. Le conseil général du Bas-Rhin a adopté le vœu suivant :

« Le conseil général émet le vœu que :

« — l'enseignement et les livres scolaires tiennent davantage compte des données de l'histoire et de la géographie régionales et locales,

« — un manuel spécial et bien étudié soit mis à la disposition du personnel enseignant et des enfants, relatant les grands faits de l'histoire locale, de la ville de Strasbourg et de l'Alsace,

« — de même, un fascicule valable de géographie soit édité, traitant en détail la géographie physique et économique de la région où la plupart des enfants auront à trouver leur avenir culturel et professionnel. »

Je vous communiquerai, monsieur le ministre, le rapport que notre collègue du conseil général, M. Zell, a établi sur cette question qui, ainsi qu'il l'a souligné, intéresse toutes les régions françaises et non pas seulement l'Alsace.

M. Zell a constaté que si d'innombrables discours, articles de presse, livres mettent en relief le rôle que joue l'Alsace dans l'opinion publique française, rien n'est, hélas ! fait en faveur de notre province. Ayant devant lui une montagne de manuels scolaires, qu'en tant qu'adjoint au maire de la ville de Strasbourg, chargé des questions d'enseignement, il avait scrupuleusement sélectionnés, M. Zell a pu démontrer que les livres distribués aux enfants ne tiennent aucun compte des nécessités locales et régionales. « L'école, a-t-il ajouté dans son rapport, suit fidèlement l'administration : tout est centralisé, uniformisé, généralisé de telle sorte que l'enseignement ne peut tenir compte des particularités locales et régionales dans lesquelles, pourtant, la population vit jour par jour, heure par heure, où la plupart des hommes naissent, travaillent et meurent. Pour un citoyen ou pour un écolier, à Cherbourg, à Paris, à Strasbourg, à Besançon, à Marseille, à Bordeaux, l'histoire doit être la même, comme l'a b c, la monnaie et le mètre. Chacun doit posséder les mêmes connaissances... égalisées. »

« Or un tel enseignement ne peut intéresser les enfants s'il ne tient pas compte du premier principe de la pédagogie : passer du connu à l'inconnu, principe qui, dans ce domaine, est certes méprisé.

« C'est d'autant plus regrettable que j'ai la fâcheuse impression que, surtout en ce qui concerne l'Alsace et son histoire si mouvementée, on respecte scrupuleusement le mot de Gambetta : toujours y penser, jamais en parler. »

Je parle des manuels scolaires et je ne voudrais pas, j'insiste sur ce point, faire naître des malentendus. Je sais que nos amis écrivains et journalistes, pour ne parler que d'eux, donnent à l'Alsace, dans la même mesure qu'il y a trente ou cinquante ans, la place qui lui revient.

M. Zell poursuit :

« Il n'est, de ce fait, pas étonnant que l'histoire locale devienne de plus en plus la grande inconnue pour les adultes comme pour les jeunes. »

Monsieur le ministre, je me permettrai de vous remettre ce rapport et je solliciterai de vous une audience au cours de laquelle tous ces problèmes pourront être évoqués car ils méritent un examen approfondi et votre bienveillante sollicitude. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur divers autres bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. Schaff.

**M. Joseph Schaff.** Monsieur le ministre, je me garderai de revenir, même partiellement, sur les excellents rapports qui ont été présentés hier soir par les rapporteurs spécialisés.

Je n'appellerai votre attention que sur la gravité de la situation de l'enseignement dans le département de la Moselle.

Actuellement, faute de classes et de maîtres, les effectifs scolaires y sont tombés à 22,9 p. 100, alors que la moyenne nationale, en dépit des difficultés de construction, de financement et de recrutement des maîtres, s'était maintenue à 29,9 p. 100.

Ainsi la Moselle, pays frontalière et bilingue — mon ami M. Meck vient de le souligner — où l'enseignement de la langue nationale mérite la première place, se retrouve, à la fin de 1962, au soixante-neuvième rang des départements.

Une disparité aussi choquante ne peut s'effacer que par la création immédiate de 750 postes d'enseignants et la construction de 700 classes pour le primaire, en y ajoutant 150 classes pour les maternelles. Ces chiffres éloquents, qui ne sont d'ailleurs contestés par personne, se passent de commentaires.

Pour l'enseignement technique, la situation est aussi alarmante puisque, sur 19.000 enfants âgés de onze à dix-sept ans, la Moselle ne peut accueillir dans ses collèges et ses lycées techniques que 4.400 élèves, soit une capacité d'accueil de 2,9 p. 100 pour 1.000 habitants, alors que les départements voisins peuvent recevoir entre 5 et 6 p. 100 d'élèves pour un nombre équivalent d'habitants. C'est dire l'importance du décalage de la Moselle dans ce domaine encore par rapport aux autres départements.

Pour atténuer cette détresse et pour éviter toute aggravation qu'entraînerait l'augmentation constante de la population au cours des prochaines années — c'est une certitude compte tenu de l'évolution de la sidérurgie et de la métallurgie — je vous demande, monsieur le ministre, de traiter le département de la Moselle au moins à égalité avec les autres départements et de le doter de crédits suffisants, afin de lui permettre de rattraper le retard accumulé et de reconquérir la place qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Enfin, pour pallier le manque de maîtres valables auxquels notre jeunesse a droit, il faut de toute urgence construire de nouvelles écoles normales, comme le préconise le IV<sup>e</sup> plan, ou encore procéder à une réforme nécessaire. Trop d'élèves-maîtres sont déjà obligés d'être externes, faute de place. Je passe sur les incidences financières que cela entraîne pour le département. La Moselle, qui sous peu dépassera un million d'habitants, n'est dotée actuellement que de deux écoles normales. En vérité, ce département, dont l'expansion démographique est de deux fois supérieure à la moyenne nationale, ne peut supporter plus longtemps un tel déséquilibre et un tel retard.

Je vous demande, monsieur le ministre, aussi bien pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire et surtout pour l'enseignement technique, de faire en sorte que notre département retrouve au moins sa place dans le premier peloton, place qui lui revient de droit. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Le Guen.

**M. Alain Le Guen.** Dans la discussion du budget de l'éducation nationale, je limiterai mes observations aux problèmes de la jeunesse et des sports.

Un slogan prétend que l'on juge du dynamisme des nations à la vitalité de leurs athlètes et à leurs résultats sportifs. Déjà les anciens y étaient sensibles. A Marathon, la capacité physique des soldats athéniens leur permit de charger au pas de course, à la stupeur de l'ennemi, et la grande valeur corporelle des Romains leur permettait, avec un bagage de soixante livres sur le dos, d'effectuer trente-cinq kilomètres à pied, sans fatigue, en cinq heures.

Nos nations modernes sont aussi sensibles aux exploits sportifs. Il est certain que notre amour-propre national avait été flatté par les succès de notre équipe de football en Suède en 1958. Mais il est non moins certain que la déconvenue fut cruelle aux Jeux olympiques de Rome en 1960, où les représentants français durent se contenter de deux médailles d'argent et de trois médailles de bronze.

Depuis, les pouvoirs publics s'efforcent de remonter le courant et d'élever le niveau sportif de la nation. C'est là une œuvre de longue haleine puisqu'il s'agit de conduire patiemment un nombre toujours plus élevé de jeunes à consacrer une plus large part de leurs loisirs à l'exercice physique et au grand air.

L'effort le plus intéressant est sans doute la mise en application du plan d'équipement sportif et socio-éducatif voté en 1961, qui prévoit l'affectation de 1.400 millions de francs à des travaux d'équipement et qui nous permettra de rattraper une partie du sérieux retard que nous avons pris dans ce domaine depuis une cinquantaine d'années par rapport à des nations comme l'Allemagne et même l'Italie.

Mais si ce cadre représente le premier effort sérieux jamais réalisé pour doter la France de l'équipement sportif nécessaire à l'épanouissement de sa jeunesse, il ne faut pas oublier que l'ensemble des besoins à satisfaire est évalué à environ 6.500 millions de francs.

Sur les 3.500 stades nécessaires, ce plan ne permettra d'en construire que 1.200. L'effort à faire, dans les campagnes en particulier, est considérable. Dans le département des Côtes-du-Nord, qui compte 500.000 habitants et près de 400 communes dont 80 p. 100 à caractère rural, 10 millions de francs pour quatre ans sont prévus. Quatre villes de plus de 5.000 habitants ont pu seulement être inscrites au programme. Le plus clair des soixante-quinze opérations envisagées dans les petites communes consiste en aménagement de sols, constructions de vestiaires et de douches. Il y aura seulement deux salles de gymnastique et deux bassins de natation.

L'équipement culturel avec la construction de foyers ne représente que 1.700.000 francs et l'équipement de zones de vacances, à peine 1.800.000 francs dans le plan quadriennal.

Nous sommes obligés de considérer qu'une fois de plus le monde rural est défavorisé. Or 15 p. 100 seulement des jeunes Français non scolaires fréquentent les associations sportives, ce qui permet d'évaluer à environ deux millions — pour la plupart des ruraux — le nombre des jeunes gens et des jeunes filles ne pratiquant aucune activité sportive ou de plein air.

Les pouvoirs publics ont pensé remédier à cet état de fait en créant des centres d'enseignement sportif qui doivent remplir, en milieu rural, la fonction dévolue, parmi la jeunesse des villes, à des centres d'activité physique d'entreprises et d'entreprises. Ces initiatives sont bonnes mais il y manque, hélas ! l'équipement de base.

Il est un autre domaine où le retard est considérable : l'équipement sportif scolaire et universitaire. Les nouveaux établissements ne comportent souvent pas d'installations sportives. D'autre part, les gymnases et les salles de sport existant dans les établissements anciens sont parfois transformés en salles de classe ou en cantines et certains terrains de sport sont utilisés pour construire des classes provisoires. Ce défaut d'équipement et l'insuffisance de professeurs et de maîtres d'éducation physique ont pour résultat le désintéressement des étudiants à l'égard du sport.

D'après une enquête récente, 11 p. 100 seulement des étudiants de province sont membres de clubs ou d'associations sportives. Les villes où le pourcentage est le plus fort — supérieur à 25 p. 100 — sont Grenoble et Poitiers, qui bénéficient d'installations bien aménagées. Paris mis à part, Rennes est la ville la moins sportive.

Cette enquête a également révélé l'absence de pratique sportive chez les étudiants. Dans les lettres, on n'en trouve que 2 p. 100 ; en sciences, 7 p. 100 ; en médecine et pharmacie, 8 p. 100 ; en droit, 9 p. 100.

En revanche, dans les écoles de commerce et d'ingénieurs, où le sport est théoriquement obligatoire et où les horaires sont aménagés en conséquence, un étudiant sur deux s'adonne à des activités sportives, le volley-ball paraissant le sport le plus pratiqué.

A tous les égards, la situation du sport, qu'il soit rural, scolaire ou universitaire, est misérable en France par rapport à l'étranger.

Des tentatives intéressantes ont été faites dans divers pays pour réaliser la promotion humaine par le sport. Dès l'âge de cinq ans, on apprend à l'Américain à jouer au football, au volley-ball, au basket-ball. Au grade primaire et élémentaire on fournit au jeune garçon l'exposé général de toutes les activités physiques et des différents sports simplifiés pour lui. Dans les High Schools — treize à dix-huit ans — on lui donne un enseignement poussé de tous les jeux d'équipe. Au collège, on lui permet de se perfectionner dans le sport de son choix avec l'idée qu'il le poursuivra plus tard comme passe-temps durant toute sa vie, et l'université américaine reste la base du sport de haute compétition.

En U. R. S. S., le sport a trouvé une place de choix dans la vie nationale parce que les Russes ont compris qu'ils avaient en lui un allié précieux dans leur lutte pour le développement de l'efficacité de l'individu et de la nation et que cette activité répondait à une aspiration profonde, jusque-là négligée, de la jeunesse soviétique.

En Angleterre, l'importance attribuée au sport comme moyen d'éducation et, en particulier, de formation du caractère est illustrée par le fait que ce sont souvent les maîtres des disciplines intellectuelles qui conduisent leurs élèves sur les terrains de sport et participent à leurs jeux.

Dans tous ces pays, qu'ils soient capitalistes ou socialistes, on a commencé par édifier d'abord une puissante infrastructure.

Lors d'un séjour d'un mois dans les pays de l'Est, j'ai pu visiter, en 1960, le stade du Peuple à Budapest, le stade du 23-Août à Bucarest, le stade du 10<sup>e</sup>-Anniversaire à Varsovie et le stade Lénine à Moscou, tous terrains de plus de 100.000 places. J'ai pu constater que dans ces pays on faisait un effort



considérable d'équipement sportif. Ils sacrifient sans doute le niveau de vie de leur peuple pour y parvenir...

**M. Arthur Ramette.** Mais le peuple y est bien nourri.

**M. Alain Le Guen.** ... mais ils savent que cette politique sera payante à long terme, car la jeunesse est le plus précieux capital de l'avenir.

Les grandes capitales occidentales, Londres, Rome, Berlin, ont toutes depuis longtemps un stade à leur mesure, alors que Paris n'a pas encore définitivement arrêté son projet, tandis que les Espagnols, qui se privent parfois de manger pour assister à la corrida ou aux matches de football, construisent à Barcelone un stade de 150.000 places.

Il ne faut donc pas que les Français s'endorment, car même la loi de programme est insuffisante et ne permettra pas de combler rapidement le retard accumulé au cours de ces dernières années. Il faudra la parfaire demain et dégager les crédits nécessaires pour l'équipement scolaire et universitaire.

Tout cela d'ailleurs devrait faire l'objet d'un seul et même programme sous l'autorité d'un ministre de la jeunesse qui devrait avoir pour rôle principal de définir et d'appliquer une doctrine sportive tendant notamment à rendre obligatoire l'éducation sportive dans les écoles, lycées et collèges et dans les universités, au moins jusqu'à 21 ans, cette éducation sportive comprenant l'éducation physique et gymnastique traditionnelle, mais aussi la pratique des sports; à rendre obligatoire cette éducation sportive aux armées; à l'orienter dans les fédérations sportives, à l'encourager tant parmi les travailleurs des villes que chez ceux des campagnes, enfin à déterminer les moyens pour la pratiquer: horaires, terrains, formation des maîtres.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour imposer aux jeunes la pratique habituelle et permanente de l'exercice physique qui endurcit les muscles, trempe le caractère, préserve la santé. En effet, comme le disait Jean Giraudoux: « Là où passe le sport, fût-ce au milieu des champs ou au milieu des usines, pousse le gazon le plus dru de la nation ». (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. de Chambrun.

**M. Charles de Chambrun.** Monsieur le ministre, avant de commencer mon exposé, je vous présenterai des vœux de longue présence au ministère de l'éducation nationale, car jusqu'à ce jour — autant que puisse me le rappeler ma mémoire de jeune Français — je crois que le portefeuille que vous détenez aujourd'hui ne peut être considéré comme un critère de stabilité ministérielle! (Sourires.)

Le 11 janvier 1963, le *Journal officiel* a publié un arrêté du haut commissaire, confirmant la loi qui rend obligatoires un certain nombre d'épreuves physiques au baccalauréat.

En 1956, la loi Billères prévoyait la mise en place d'installations sportives dans l'ensemble des constructions scolaires.

Mais les réalisations ont été bien peu nombreuses en ce domaine.

Près de 200.000 candidats se présenteront cette année à la première partie du baccalauréat. Comment s'entraîneront-ils, et même comment s'initieront-ils aux disciplines sportives qui sont indispensables pour se présenter à cet examen?

Le problème que j'aborde est très vaste. En effet, le programme d'équipement de M. Herzog va délibérément au-delà de l'infrastructure sportive dans les établissements scolaires.

Je ne suis pas de ceux qui espèrent qu'une nouvelle infrastructure pourra être créée dans les établissements existants. L'objet de mon intervention est surtout de souligner la nécessité d'une meilleure organisation et d'une coordination entre les différents services.

Se posent alors le problème des grandes agglomérations, où la notion de plein emploi est extrêmement importante, et celui des départements ruraux.

Au premier chef, je crois qu'il faut admettre, à tous les échelons — et vous êtes entièrement responsable en ce domaine, monsieur le ministre — que les disciplines physiques sont tout aussi importantes que les disciplines intellectuelles. A ce titre, je vous demande d'instituer, dans les enseignements du premier degré, secondaire ou universitaire, une journée nationale du sport.

S'agissant des départements ruraux, j'ai personnellement constaté que lorsqu'un maire devait réaliser une construction scolaire du premier degré, le caractère d'urgence de l'opération et le contrôle insuffisant des services préfectoraux l'obligeaient à ne jamais respecter les normes de l'éducation sportive. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de donner des instructions extrêmement précises aux préfets pour qu'en aucun cas il ne soit dérogé à ces normes.

Le troisième problème que je veux aborder a déjà été évoqué par M. Flornoy, rapporteur pour avis. Sans vouloir prendre position formellement, je pense que les représentants départementaux du haut commissariat à la jeunesse et aux sports, tout en conservant leurs liens avec les recteurs et afin de mieux remplir leur mission de guide, de conseil et de contrôle, devraient dépendre davantage de l'autorité préfectorale. Ils agiraient ainsi en collaboration plus étroite avec les services des différents ministères qui, à des titres divers et sous des formes variables, concourent au même objectif. Je songe plus spécialement aux services départementaux du travail, de la santé publique et des affaires culturelles.

Le manque de coordination en la matière est très grave. A Paris, sur le boulevard Lannes, entre le square Sardou et le square Chantemesse, existe une piscine olympique de cinquante mètres qui a été construite, pendant la guerre, par les Allemands pour les pilotes de la Luftwaffe. Au-dessous de cette piscine se trouve un garage pouvant accueillir deux mille voitures.

J'ai d'excellents amis qui possèdent un appartement dans ce quartier et d'où l'on peut voir ce bassin qui demeure vide depuis 1945. Quand on sait combien il est difficile pour les jeunes Français de s'entraîner à la natation, on doit admettre que cette affaire mériterait quelque attention.

En ce qui concerne les centres urbains en pleine expansion, il serait bon d'étudier la possibilité de subventionner des acquisitions foncières pour permettre la réalisation de grands ensembles sportifs, et d'appliquer ainsi cette notion de plein emploi dont je vous entretenais tout à l'heure.

Le dernier point de mon intervention intéresse plus particulièrement M. Boulin. Il vise le système de financement à la charge des communes. Lorsqu'un projet du haut commissariat à la jeunesse et aux sports est approuvé et subventionné, la caisse des dépôts et consignations est autorisée à consentir un prêt d'un montant égal à celui de la subvention. Certaines caisses complémentaires, établissements prêteurs publics, prêtent le surplus.

Actuellement, le niveau de l'épargne est satisfaisant et permet la réalisation de l'ensemble des prêts nécessaires dans le cadre du plan. Toutefois, toujours en vertu des priorités qui font que le sport est souvent considéré comme un parent pauvre, je me demande si cette épargne sera suffisante pour financer ces installations sportives lorsque se produiront des chevauchements sur plusieurs plans. Ce problème a-t-il été étudié par le ministère des finances? Je serais heureux d'avoir une réponse à ce sujet.

Il est un dernier point, monsieur le ministre, qui déjà a été évoqué par M. Flornoy, à ma demande. A mon avis, et pour l'information du Parlement du moins, les indications budgétaires relatives aux investissements pour les constructions scolaires devraient comporter une ligne spéciale consacrée aux investissements sportifs. Je ne sais pas comment cela peut se réaliser, mais je crois que c'est très souhaitable.

Enfin, dernière insistance, je crois qu'il est très important que le ministre de l'éducation nationale lui-même manifeste vis-à-vis de ses services et vis-à-vis des différents ordres d'enseignement l'intérêt personnel qu'il porte au sport. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur divers autres bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. Mondon.

**M. Raymond Mondon.** Mesdames, messieurs, mes deux aimables collègues alsaciens, MM. Meck et Joseph Perrin, ont eu la gentillesse de parler non seulement de leur province d'Alsace mais aussi de l'ensemble de la Lorraine. Je les en remercie, et cela me dispensera, monsieur le ministre, de vous exposer un certain nombre de doléances. Je me bornerai donc à souligner rapidement quelques points.

Hier soir, les rapporteurs ont eu raison d'indiquer que, depuis plusieurs années, les crédits de l'éducation nationale, qu'il s'agisse de crédits de fonctionnement ou d'investissement, sont allés en augmentant, personne ne le conteste et tous les parlementaires, en particulier ceux qui sont maires, s'en réjouissent. Mais nous devons tout de même constater que ces augmentations ne sont pas suffisantes, en raison notamment des hausses de prix intervenues dans la construction depuis quelques années, hausses dont nous nous rendons parfaitement compte dans les marchés d'adjudication que nous passons pour la construction d'H. L. M. ou de bâtiments scolaires. Ces augmentations de crédits sont insuffisantes également, je le souligne après bien d'autres collègues, parce que les besoins en constructions scolaires ne cessent de grandir.

A ce propos, il m'a été rapporté, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, qu'on aurait dans votre administration tendance à déclarer que la démographie de la jeunesse française tendait



à être étale et que, dans ces conditions, le besoin de constructions scolaires allait sans doute se faire moins sentir dans quelques années. Je ne sais pas si ce renseignement est exact, je préférerais qu'il soit erroné, mais j'indique que, s'il est vrai que, dans certaines régions de France la démographie juvénile est en voie d'étalement, tel est loin d'être le cas dans d'autres parties du pays comme le Nord, la région parisienne ou l'Ouest, et les maires le constatent aisément avec leurs programmes scolaires.

Il y a de cela huit jours, au moment de la discussion du budget de la construction, M. Maziol, ministre de la construction, et tous les rapporteurs ont constaté le manque de coordination existant en matière de construction de logements et de constructions scolaires. On construit actuellement, à tort ou à raison mais c'est un fait, de grands ensembles aux portes des villes. On s'est lancé, depuis quelques années, dans les zones à urbaniser en priorité et nous sommes un certain nombre de maires de grandes villes à nous être engagés dans la voie de ces réalisations. Or il nous faut constater qu'on a oublié au départ de prévoir la construction de bâtiments scolaires en nombre suffisant à côté des logements d'habitation. Je connais non seulement dans ma ville mais aussi dans d'autres régions des exemples de zones à urbaniser en priorité, où l'on a lancé des tranches de 800 à 1.000 logements qui seront terminés d'ici un an sans que l'on soit assuré du financement des constructions scolaires nécessaires à de tels ensembles. Pourtant, à l'éducation nationale, on sait bien quel est le nombre de classes qui sont nécessaires en fonction d'une population donnée. Ces zones à urbaniser en priorité vont être habitées surtout par de jeunes ménages. On sait par conséquent qu'il faudra construire 40 ou 50 classes selon que l'ensemble sera de 800 ou de 1.000 logements.

Voilà, monsieur le ministre, un problème très grave sur lequel je voulais attirer votre attention, car je vous assure qu'il cause actuellement beaucoup de soucis aux maires.

D'ailleurs, je vois mon éminent collègue le maire de Rennes qui demande à m'interrompre; je suis sûr qu'il va apporter un appui à ma thèse.

**M. le président.** La parole est à M. Fréville, avec la permission de l'orateur.

**M. Arthur Ramette.** C'est ce qu'on appelle un « débat organisé » !

**M. Henri Fréville.** Même pas, monsieur Ramette, contrairement à ce que vous croyez !

**M. Raymond Mondon.** Nullement, en effet, mais nous pensons tous deux à l'intérêt général.

**M. le président.** Les maires ne sont pas attaqués ! (Sourires.)

**M. Henri Fréville.** A l'appui des propos de mon collègue, M. le maire de Metz, et de ceux du rapporteur, M. Chapalain, je voudrais rappeler que lorsque le Gouvernement prévoit, et il a raison, une décentralisation économique cela implique des mutations, des migrations de populations et par conséquent pour les communes, l'obligation de prévoir la construction d'écoles. Or le principe, qui est pourtant à la base de la constitution des zones à urbaniser en priorité, et en vertu duquel, lorsqu'une Z.U.P. est créée les structures et infrastructures indispensables, matérielles et scolaires, devraient s'ajouter aux contingents départementaux, ce principe, dis-je, n'est pas respecté.

M. Chapalain — je profite de l'occasion pour le remercier et le féliciter — cite dans son rapport un département que je connais parfaitement et à qui l'on a accordé 18 classes primaires pour une année; mais comme 16 de ces classes, si je ne m'abuse, seront consacrées à l'équipement d'une Z.U.P., le reste du département n'aura pour ainsi dire plus rien.

Nous serons donc tous d'accord, je pense, pour demander que l'administration de l'éducation nationale respecte la loi, que les moyens lui soient donnés de répondre à ce qui est une nécessité nationale, c'est-à-dire permettre l'industrialisation des régions déficientes sur le plan économique sans priver pour autant les régions agricoles ou les régions moins industrialisées des écoles dont elles ont besoin. (Applaudissements.)

**M. Raymond Mondon.** Monsieur Fréville, je vous remercie de l'appui que vous venez d'apporter à ma démonstration.

Je me permets, monsieur le ministre, d'ajouter un argument qui m'est venu à l'esprit pendant que j'écoutais notre collègue, M. le maire de Rennes. Si vos programmes de constructions scolaires pour 1963 ne sont pas augmentés, la répartition géographique départementale fera que, ou bien les zones à urba-

niser en priorité n'auront pas de programme scolaire, ou bien, si on leur en accorde un, il sera très important et ce sera au détriment d'autres activités.

De grâce, il y a déjà assez de difficultés entre les maires des villes et ceux des campagnes sur d'autres sujets — on y a fait allusion avant-hier soir à propos du budget de l'intérieur — n'en créons pas, monsieur le ministre, à propos du budget de l'éducation nationale !

Un des rapporteurs du budget de l'éducation nationale disait hier qu'un crédit de constructions scolaires supplémentaire d'environ 350 millions de francs devrait être inscrit soit dans le collectif de juin, soit dans le collectif de fin d'année, soit dans les deux, pour pouvoir vraiment faire face à toutes les demandes. Croyez que si les maires de France et les conseils généraux insistent beaucoup dans ce domaine c'est parce que, permettez-moi l'expression, étant « sur le tas » ils se rendent compte des difficultés dont souffrent leurs populations.

Je passe rapidement à l'enseignement technique. Des efforts ont été accomplis, je le reconnais. Grâce à une intéressante décentralisation opérée dans le technique supérieur, des écoles d'ingénieurs ont été créées l'année dernière dans un certain nombre de villes de France, ce dont nous nous réjouissons. Mais sur le plan des centres d'apprentissage et des collèges techniques, un grand effort doit encore être réalisé, particulièrement dans les régions industrielles. Les industries de base elles-mêmes, que ce soit la sidérurgie ou les houillères, réclament de plus en plus de cadres moyens. Or les écoles techniques, lycées et collèges, et les centres d'apprentissage ne peuvent pas encore les leur fournir.

Je viens de parler, monsieur le ministre, de décentralisation universitaire; c'est la loi de 1960 qui a permis de franchir ce pas. Des collèges universitaires, scientifiques, littéraires, des écoles de droit, d'ingénieurs — dont je viens de parler — ont été créés dans différentes villes de France. Au nom de beaucoup de collègues maires de villes qui ne sont pas encore villes universitaires, je ne puis que souhaiter qu'on continue dans cette voie. En effet, nous nous apercevons que, grâce à cette décentralisation universitaire, les enfants de famille modeste fréquentent de plus en plus les collèges universitaires, scientifiques, littéraires ou les écoles d'ingénieurs.

On parlait tout à l'heure de démocratisation de l'enseignement. On a raison, mais il ne suffit pas d'en parler, il faut la réaliser. Grâce à cette décentralisation, vous le pouvez.

Les collectivités locales ont consenti des efforts. Nous demandons simplement au ministère de l'éducation nationale et à son collègue le ministre des finances de nous aider à les mener à bien. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Baudouin.

**M. Henri Baudouin.** « Certaines options doivent être posées pendant qu'il en est temps encore, mais il est grand temps. Si ce cri d'alarme n'était pas entendu, nous aurions laissé passer la grande chance de la France, qui est celle de nos enfants. »

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de reprendre cette conclusion de l'excellent rapport de M. Guillon et de l'illustrer dans le cadre des problèmes qui se posent dans beaucoup de régions, notamment dans le département de la Manche que j'ai l'honneur de représenter.

Il s'agit de problèmes qui sont en rapport étroit et direct avec l'évolution agricole de ce département qui subit actuellement un exode douloureux. L'évolution agricole, je dirai même la révolution agricole de notre département est extrêmement brutale; elle est la conséquence de la modernisation qui provoque la prise de conscience de la notion nouvelle de rentabilité de l'exploitation.

Quelles que soient les solutions préconisées, qu'il s'agisse de regroupement, de mise en valeur en commun, de formule coopérative ou du maintien de la petite exploitation individuelle sous des formes renouvelées, il est absolument certain que cette évolution se traduira par un sous-emploi accru dans le monde agricole, ce qui signifie qu'un très grand nombre de jeunes ruraux devront renoncer à se faire une situation à la terre et que ne pourront y demeurer que ceux auxquels une situation rentable pourra être assurée.

Compte tenu de l'importante poussée démographique que connaît la Manche, le problème posé est particulièrement grave. Il faut en effet assurer l'avenir à ces jeunes ruraux au même titre qu'aux jeunes de nos agglomérations, donc les former, leur fournir un enseignement de base suffisant et les préparer ensuite à un métier. Il faut par conséquent assurer à ceux qui resteront à la terre un enseignement général comparable à celui des autres catégories sociales et ensuite une formation technique agricole.



Cet enseignement agricole doit évidemment être financé par le budget du ministère de l'agriculture mais il est indispensable que les programmes d'enseignement de l'agriculture et de l'éducation nationale s'harmonisent et qu'il n'y ait aucune cloison étanche entre ces deux ministères.

Les collectivités locales ont pris conscience de l'urgence et de la gravité de ces problèmes. Elles sont prêtes à supporter les charges, souvent écrasantes, qui leur incombent dans de telles opérations, tout en souhaitant d'ailleurs vivement qu'elles puissent, à l'avenir, se trouver allégées. Elles sont donc prêtes à supporter ces charges pour assurer aux jeunes ruraux la parité intellectuelle à laquelle ils aspirent.

Il n'y a aucune raison, en effet, pour que les jeunes de nos campagnes soient plus longtemps voués à la spécialité de balayeur ou de manœuvre, y compris dans les trop rares usines qui viennent s'implanter dans notre région, alors que les cadres supérieurs ou moyens et même les ouvriers spécialisés viennent de l'extérieur.

D'où la nécessité de nous fournir les établissements, collèges et lycées, dont nous avons le plus grand besoin.

L'enseignement technique, a-t-il été dit, reste celui qui refuse le plus grand nombre d'élèves, qui souffre le plus de la pénurie de maîtres, qui reste le plus mal installé dans des locaux souvent vétustes ou mal adaptés à l'enseignement et, ajouterais-je, qui est le plus indispensable pour remédier au grave problème de l'évolution brutale de l'économie de nos régions.

Cet ensemble constitue un élément d'équipement essentiel de notre département, dans le cadre de la politique économique et sociale renouvelée qui devra être celle de ce Gouvernement et particulièrement, monsieur le ministre, de votre ministère.

Le journal *Le Monde* révélait avant-hier les résultats d'une enquête de laquelle il ressort que, dans les milieux agricoles, 64 p. 100 des jeunes gens interrogés n'ont fréquenté que l'école primaire, 23 p. 100 un collège d'enseignement général ou d'études techniques, 11 p. 100 un lycée et 2 p. 100 un établissement d'enseignement supérieur. Ces résultats confirment d'ailleurs ceux d'autres enquêtes. Ainsi, plus de la moitié des enfants de paysans et d'ouvriers n'ont reçu aucune autre formation que celle de l'école primaire où ils sont restés jusqu'à la fin de la période de scolarité obligatoire. Il reste donc beaucoup à faire pour parvenir à cette parité intellectuelle qui est un des aspects de la parité sociale que nous avons pris l'engagement de faire aboutir, monsieur le ministre, avec votre concours.

Le collectif budgétaire et les budgets à venir devront tenir compte des exigences impérieuses qui sont celles de notre département terriblement sinistré, dans lequel on a souvent confondu reconstruction et constructions nouvelles et qui détiennent aujourd'hui le triste privilège relatif d'occuper le soixante-dix-huitième rang du point de vue de l'équipement scolaire. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Poulpiquet. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Gabriel de Poulpiquet.** Mesdames, messieurs, mon intervention portera sur trois points précis : 1° l'application de la loi du 31 décembre 1959, que j'ai votée et qui concerne l'enseignement privé ; 2° la répartition des crédits de constructions scolaires publiques entre les différentes régions et les différents départements ; 3° l'attribution des bourses entre les différents enseignements et les différentes catégories de Français.

J'ai déjà devant vos prédécesseurs, monsieur le ministre, soulevé à cette même tribune certaines questions que je vais à nouveau traiter. Je ne saurais vous en vouloir, à vous qui venez d'arriver à ce ministère difficile, de n'avoir pas donné jusqu'ici une suite favorable aux observations que j'ai adressées à votre ministère et aux différentes interventions que j'ai faites auprès de lui. Mais je tiens à vous déclarer avec la plus grande fermeté que je ne saurais plus longtemps accepter de voter le budget de l'éducation nationale, si je n'obtiens pas rapidement de réponses précises à mes questions.

Je ne suis pas le seul parlementaire à penser ainsi. Il est impossible de tolérer plus longtemps certaines situations.

A qui fera-t-on croire qu'il n'a pas été possible de mettre au point les décrets nécessaires à l'application de la loi, dans le Finistère, non seulement dans sa lettre, mais aussi dans son esprit ? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T., du centre démocratique et du groupe des républicains indépendants.*)

Comment se fait-il — et c'est probablement vrai pour de nombreux autres départements — que la plupart des professeurs de l'enseignement technique et de l'enseignement secondaire n'aient pas été payés, même sur le salaire de base, au

1<sup>er</sup> janvier, soit trois mois après la rentrée scolaire ? C'est à peine si ceux de l'enseignement primaire l'ont été et seulement en décembre, à la suite d'interventions répétées des parlementaires, en particulier.

La plupart des maîtres n'ont reçu que le traitement minimal correspondant à l'indice de base. Pour les professeurs d'éducation physique, aucun traitement n'a été réglé depuis vingt-sept mois. Tout cela après trois ans de soi-disant mise en application d'une loi votée par le Parlement, trois ans en réalité de manœuvres dilatoires, de vaines paperasseries, d'erreurs calculées, de silences discourtois.

**M. Bertrand Denis.** Très bien !

**M. Gabriel de Poulpiquet.** En outre, certains des décrets pris sont tels qu'ils déforment la volonté du législateur. Etes-vous décidé, monsieur le ministre, à les reviser et à les compléter au besoin ?

Par exemple, est-il admissible que, d'après les textes actuels, l'agrément soit retiré si au bout de la période transitoire l'enseignant n'a pas obtenu le C. A. P., disposition valable aussi bien pour les titulaires du brevet élémentaire que pour les titulaires du baccalauréat ? Bientôt tous les enseignants qui n'auront pas obtenu le C. A. P. seront donc écartés des contrats. Des recours sont-ils possibles ? De telles dispositions seraient acceptables si le C. A. P. était passé régulièrement et objectivement, mais très souvent ce n'est pas le cas.

Seuls les maîtres de l'enseignement primaire, âgés de 40 ans au 22 avril 1960, date de promulgation du décret, sont dispensés des épreuves écrites du C. A. P., mais ils demeurent astreints aux épreuves pratiques. Dans le Finistère, en trois ans, le quart à peine des professeurs intéressés a obtenu la possibilité de subir les épreuves écrites et orales du C. A. P. Parmi eux, 20 à 25 p. 100 seulement les ont subies avec succès. Il en reste plus d'un millier qui doivent se mettre en règle dans le délai d'un an. Comment cela sera-t-il possible ?

Il faudra, monsieur le ministre, que votre administration change de cadence...

**M. Arthur Ramette.** Au pas gymnastique !

**M. Gabriel de Poulpiquet.** Mais ce n'est pas trop lui demander que de travailler au moins dans un meilleur état d'esprit, car on a vu des professeurs très qualifiés par leurs diplômes et par les résultats obtenus par leurs élèves aux examens, être systématiquement refusés aux examens du C. A. P.

Ne serait-il pas souhaitable de dispenser des épreuves écrites du C. A. P. tous ceux qui comptaient cinq ans d'enseignement à la date de promulgation de la loi et des épreuves pratiques et écrites tous ceux qui comptaient dix ans d'enseignement ?

Cette décision serait conforme aux dispositions prises lors de la nationalisation des écoles des houillères et de telles promotions sociales ne se pratiquent-elles pas pour d'autres catégories professionnelles ?

Beaucoup d'autres mises au point s'imposent pour l'application de la loi du 31 décembre 1959.

Je n'entrerai pas aujourd'hui dans le détail du classement indiciaire des différentes catégories de professeurs des divers enseignements, mais des rajustements s'imposent.

Par exemple, un maître auxiliaire, bachelier, appartenant à la catégorie D, après dix ans d'ancienneté, est classé à l'indice 285 dans l'enseignement technique, à l'indice 370 dans l'enseignement primaire et à l'indice 430 dans les collèges d'enseignement général. En conséquence, s'il est marié et père de trois enfants, il perçoit 400 à 500 francs par mois de moins dans l'enseignement technique, que s'il enseignait dans le primaire. De telles anomalies sont à corriger.

Je ne crois pas le moment venu d'exposer en détail toutes les irrégularités dont j'ai connaissance et d'énumérer les réformes à appliquer à la loi scolaire. Je me propose de vous les soumettre à une autre occasion.

Ce que je veux exprimer, c'est mon impatience et celle de la majorité de mes collègues de voir la loi appliquée rapidement, et que soit mis un terme au sabotage entrepris à son égard par certains fonctionnaires. Cela n'est plus tolérable. Ils doivent savoir que le temps des querelles scolaires est périmé, qu'elles n'intéressent plus que quelques sectaires arriérés.

**M. Henri Chaze.** Merci !

**M. Gabriel de Poulpiquet.** Désormais la loi doit être appliquée dans son esprit par ceux qui acceptent d'être payés par l'Etat pour le faire et qui ne voudraient probablement pas être traités eux-mêmes comme ils traitent l'enseignement privé.



Je compte, monsieur le ministre, sur votre autorité pour mettre bon ordre dans votre domaine. J'attendrai à la fin du débat une réponse très nette de votre part ; elle commandera mon vote.

Un autre point très important est la répartition des crédits pour les constructions scolaires. Je ne saurais accepter celle qui en est faite actuellement. Je me suis adressé à ce sujet à votre prédécesseur et la réponse du ministère était inacceptable.

Un département comme le Finistère qui compte près de 800.000 habitants, où la densité de la population infantine est parmi la plus forte du pays, se voit attribuer des crédits comparables à ceux des départements de 200.000 ou 300.000 habitants.

Que ce soit pour les constructions de lycées et de collèges techniques ou surtout pour les constructions d'écoles du premier degré et d'écoles maternelles, l'argument invoqué est que la répartition des crédits s'effectue d'après le critère de l'augmentation de la population augmentée et que, là où elle n'a pas progressé, les constructions ne sont pas nécessaires.

Ce raisonnement ne tient pas. Si le Finistère a une population stable pendant qu'elle croît dans d'autres départements, c'est que chez nous beaucoup d'adultes sont contraints à l'exode. De ce fait les départements qui les reçoivent voient leur population s'accroître. Cet afflux ne nécessite pas pour autant des constructions scolaires puisque ce sont des adultes qui arrivent.

Il faudrait plutôt tenir compte de la densité d'enfants à instruire pour la répartition des crédits. Il n'est pas possible de laisser plus longtemps la Bretagne exporter des manœuvres ou des gens sans bagage intellectuel ou sans formation technique. Cette pratique en usage sous la IV<sup>e</sup> République doit cesser, d'autant que ce sont les enfants de nos campagnes qui en pâtissent le plus.

Au moment où l'évolution oblige beaucoup d'entre eux à quitter leur village, nous avons le devoir de les préparer à cette mutation en leur donnant la formation nécessaire.

Les quelques crédits attribués au département du Finistère sont engloutis par les zones à urbaniser par priorité. Cela est vrai également pour d'autres départements et certains collèges l'ont déjà signalé. Les dossiers des communes rurales restent en instance et risquent d'attendre encore longtemps.

Il est indispensable d'accorder une attribution spéciale aux zones à urbaniser par priorité et de prévoir une autre attribution pour l'ensemble du département.

La répartition actuelle est tellement injuste que je ne saurais l'accepter sans modification. Certains départements dont la population est égale à celle du Finistère ont bénéficié dans le dernier programme de crédits cinq à dix fois supérieurs pour les constructions du premier degré et les écoles maternelles. Aucun critère ne peut, à mes yeux, justifier une telle répartition.

Le fait d'avoir des écoles et des lycées installés dans des baraques croulantes datant de la Libération — et dont voici une photographie (L'orateur présente une photographie) — devrait être un élément à prendre en compte.

Ainsi sont installées nombre d'écoles du département du Finistère, dans des baraques construites il y a vingt ans et qui font eau de toutes parts.

Le troisième et dernier point que je désire aborder est le critère d'attribution des bourses entre les catégories de Français.

Diverses professions concourent à l'activité économique du pays. Certaines nécessitent un capital intellectuel, d'autres un capital de capacités techniques, d'autres enfin un capital foncier ; c'est le cas, par exemple, des artisans, des commerçants ou des agriculteurs.

Dans le calcul des revenus, on ne doit pas tenir compte d'autre chose que du revenu, cela est logique. Un technicien qui gagne 8.000 francs par an dans une entreprise doit être à égalité avec un paysan qui a le même revenu.

Or tout le monde s'accorde à reconnaître que le revenu des agriculteurs est parmi les plus bas par tête d'habitant dans notre pays et il se trouve que, dans cette catégorie, on compte le moins de boursiers. Il est d'autre part admis qu'il faut diriger la surpopulation agricole vers d'autres métiers. Alors, pourquoi ne pas être logique et accorder des bourses à ces professions ?

Ce qui est vrai pour les agriculteurs, l'est également pour de multiples travailleurs indépendants. Ces catégories de travailleurs ne peuvent pas liquider leur capital qui représente leur moyen de travail.

Il est courant en Bretagne de voir refuser des bourses à de petits fermiers exploitant huit ou dix hectares et ayant trois ou quatre enfants, sous le prétexte qu'ils possèdent huit vaches.

Les petits commerçants ne sont pas mieux traités.

Nous arriverons bientôt à une telle situation que certaines catégories de citoyens seront les seules à ne pouvoir donner de l'instruction à leurs enfants, celles qui forment la majorité des habitants de nos campagnes et qui, par suite, supportent le plus de frais pour l'instruction de leurs enfants, soit des frais de transport considérables qui s'ajoutent aux frais de scolarité, soit des frais de pension.

Une remarque générale s'impose : une bourse revêt, de par sa nature, un caractère alimentaire. Elle doit donc être notifiée et payée d'avance. J'aimerais vous entendre dire dans votre réponse qu'un changement se produira aussi sur ce point.

Je suppose que vous mesurez l'ampleur de la tâche à laquelle vous avez à faire face dans votre ministère. J'ai été très heureux d'entendre M. le Premier ministre marquer dans sa déclaration d'investiture l'intérêt qu'il porterait à l'éducation nationale et aussi affirmer l'appui qu'il vous apporterait pour mettre de l'ordre dans votre ministère.

Sachez que vous aurez — j'en suis certain — l'aide des parlementaires de la majorité.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai formulé mes critiques. J'ose espérer que votre réponse me permettra de voter votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T., du centre démocratique et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Jamot.

M. Michel Jamot. Mesdames, messieurs, un de nos collègues de la Moselle signalait tout à l'heure que la progression démographique de son département atteignait, je crois, le double de la moyenne nationale.

Je vous parlerai d'un département où elle représente cinq fois la moyenne nationale.

Je n'apprendrai à aucun de vous ce qu'est le département de Seine-et-Oise. Du fait même de sa situation géographique, aucune partie des problèmes qu'il pose n'est inconnue ou ne devrait être inconnue d'aucun des élus. En effet, comme il entoure la capitale, ses problèmes deviennent presque des problèmes nationaux.

La Seine-et-Oise est, je pense, le seul département français qui se trouve dans une situation aussi particulière. D'une part, du point de vue démographique, il vient aussitôt après le département de la Seine, avec plus de 2.300.000 habitants. D'autre part et surtout, c'est le seul des départements à grande concentration humaine dont la population ne soit pas stabilisée.

En effet, en dehors de l'accroissement démographique normal, des départements tels que le Nord, le Rhône, et la Loire possèdent une population stabilisée, alors que celle de Seine-et-Oise continue régulièrement d'augmenter dans des proportions et à un rythme qui deviennent inquiétants et qui interdisent pratiquement aux élus locaux de faire face à tous les besoins qu'entraîne cette affolante progression de population.

Mes chers collègues, songez qu'en huit ans, de 1946 à 1954, la croissance a été de plus de 300.000 habitants ; pendant les huit années suivantes, de 1954 à 1962, elle a atteint 600.000 habitants ; l'augmentation a donc été de près d'un million d'habitants en seize ans.

Pour loger ce surplus de population, 17.000 logements ont été mis en chantier en Seine-et-Oise durant le premier semestre de l'année 1961 et 26.000 logements durant le premier semestre de l'année 1962 ; 30.000 logements ont été terminés en 1961 et 40.000 vont être achevés en 1962.

Voilà, exposée aussi succinctement que possible, notre situation démographique : plus de 2.300.000 habitants.

Songez aussitôt aux problèmes qu'engendre une telle concentration humaine sur le plan de l'éducation nationale.

Pensez surtout que rien n'était prévu pour une telle augmentation de population, d'autant qu'elle s'est produite, ainsi que je viens de le dire, en seize ans.

En 1946, nous recensons dans l'enseignement primaire 140.000 élèves. En 1962, nous arrivons au chiffre énorme de 425.000 élèves, soit plus du triple. Ne croyez pas pour autant que le nombre des classes ait triplé. Il a tout juste doublé en passant de 6.000 à 12.000.

Il en ressort que le département de Seine-et-Oise détient le triste privilège d'avoir la plus forte moyenne nationale d'effectif par classe, soit trente-neuf élèves.

Il faut en conclure qu'à ce stade, toute augmentation d'effectif dans une école entraîne la création d'une ou de plusieurs classes supplémentaires.

J'ajouterai, à titre personnel, que la petite commune que j'administre depuis quinze ans a vu sa population scolaire augmenter de 900 p. 100 pendant la durée de mon mandat.

En outre, et j'appelle particulièrement votre attention sur ce point, monsieur le ministre, 1.500 classes sont actuellement



installées dans des locaux provisoires : classes démontables, cantines, salles de jeux et salles de repos d'écoles maternelles, et même, bureaux de directeurs.

En 1960, 1961 et 1962, il a fallu créer chaque année entre 800 et 900 classes du premier degré. Il faudra en ouvrir 1.000 en 1963. Or, en 1962, nous n'avons obtenu que le financement de 688 classes nouvelles en dur. En 1963, d'après le budget que vous présentez, le département n'obtiendrait le financement que de 350 classes et les circulaires ministérielles des 17 juillet et 1<sup>er</sup> août 1962 précisent qu'il conviendra « de respecter strictement ce contingent global de 350 classes ».

Cette situation est vraiment dramatique.

Durant son premier passage au ministère de l'éducation nationale, M. Joxe a pu octroyer au département mille classes en 1960. C'est encore mille classes que nous demandons par an et pendant cinq ans pour faire face à nos obligations et pour donner des locaux décents aux élèves tout en respectant des moyennes normales d'occupation.

Il ne peut exister aujourd'hui que très peu de solutions pour éviter que la situation ne devienne complètement catastrophique, car elle l'est déjà suffisamment : ou freiner l'afflux de populations de la province vers Paris qui transforme, pour de multiples raisons, Seine-et-Oise en département-dortoir, ou bien admettre que ce département se trouve dans une situation exceptionnelle et, par conséquent, lui accorder un budget exceptionnel.

C'est au nom du conseil général de Seine-et-Oise, auquel j'ai l'honneur d'appartenir depuis de nombreuses années, que je prends la parole aujourd'hui. C'est en son nom que je lance un véritable S. O. S.

Jusqu'à présent, il a essayé, tant bien que mal, de faire face à cet état de choses. Sur les deniers propres du département, il a établi des classes destinées à l'enseignement primaire, partout où cela était possible, sous des préaux et dans des cantines, ainsi que je viens de le signaler. Ces dernières années, nous avons acheté 380 classes démontables à 20.000 francs l'unité, prix auquel il faut ajouter les frais d'implantation, le coût des terrains, des fondations spéciales, du chauffage, de l'électricité et des installations sanitaires.

Mais nous sommes maintenant à bout d'expédients et nous ne savons comment envisager la rentrée de 1963.

Je dois reconnaître, monsieur le ministre, qu'un réel effort a été fait et que le budget de l'éducation nationale a été augmenté dans des proportions notables. Toutefois, ce budget a été établi pour l'ensemble de la nation et n'a pas tenu compte de la situation exceptionnelle du département que je représente.

Vos services, monsieur le ministre, ont reconnu il y a peu de jours, à la suite d'une enquête que vous aviez ordonnée, que 800 classes primaires étaient absolument nécessaires en Seine-et-Oise pour la rentrée d'octobre 1963. Or vous nous en avez attribué généreusement 350 en nous spécifiant qu'aucune dérogation ne serait possible.

Vous reconnaîtrez avec moi que la contradiction est un peu trop flagrante entre les besoins reconnus par vos services et le budget qui nous est accordé. Une simple opération prouve que 450 classes vont nous manquer.

Nous sommes cependant modestes dans nos réclamations puisque, alors que la Seine compte environ 29 enfants en moyenne par classe, nous en avons 39 en moyenne dans tout le département et bien souvent les effectifs sont de 43 ou 45, sans parler des écoles maternelles où nous avons jusqu'à 70 et 80 élèves par classe.

**M. Joseph Schaff.** C'est vrai partout ailleurs !

**M. Michel Jamot.** Peut-être pas autant qu'en Seine-et-Oise.

Je sais que nous devons, vis-à-vis d'autres départements, paraître terriblement exigeants. Mais n'oubliez pas qu'en plus de l'augmentation régulière du nombre des enfants, qui fait de la France un des pays les plus jeunes, les deux tiers des enfants de Seine-et-Oise arrivent d'autres départements. C'est ainsi qu'en 1963, sur les 33.000 enfants qui entreront dans le cycle primaire, 22.000 ne seront pas originaires de Seine-et-Oise.

Je veux aussi vous rappeler que les projets de construction de 1.500 classes, dont les dossiers sont techniquement prêts, attendent depuis de nombreux mois rue Boissy-d'Anglas que M. le contrôleur aux dépenses engagées accepte de les signer, ce qu'il s'est refusé à faire jusqu'à maintenant.

Notre enseignement technique se réduit pratiquement au néant. A une ou deux exceptions près, des bâtiments désuets, quand ce ne sont pas des cabanes démontables en bois datant de la dernière guerre, peuvent seuls recevoir nos enfants.

Voici des chiffres : en 1960, 19.583 élèves ; en 1961, 22.537 élèves ; en 1962, 26.800 élèves, soit en 1961 3.000 élèves nouveaux, 4.000 en 1962. Nous en attendons 6.000 en 1963. Or nous aurons moins de crédits en 1963 qu'en 1961 et 1962 : 24.650.000 francs

en 1961, 23.400.000 francs en 1962 et seulement 21.220.000 francs en 1963.

Nous n'aurions, paraît-il, que des suites d'opérations, exception faite pour Arnouville-lès-Gonesse, alors que nous voudrions engager des opérations nouvelles absolument indispensables à Poissy, Sartrouville, Villeneuve-Saint-Georges, Rueil-Malmaison et Sarcelles.

Là encore, ce n'est pas 21 220.000 francs qu'il faut, mais au moins 40 millions.

Dans le secondaire, eu égard à l'importance de la population, nos établissements du deuxième degré sont pratiquement inexistant.

Sachez, dès maintenant, monsieur le ministre — certains de mes collègues et moi-même vous l'avons dit il y a quelques jours — qu'en 1962, 2.500 élèves sortant de l'enseignement primaire ont dû abandonner leurs études faute de places dans le secondaire ou dans le technique.

Voulez-vous des chiffres ? En 1960 nous avons eu 31.787 élèves dans le second degré, en 1961 36.695 et en 1962 43.059, soit en 1961 6.000 de plus qu'en 1960 et en 1962 6.000 de plus qu'en 1961 et ce sera 8.000 de plus en 1963.

Or les crédits s'élevaient à 21.900.000 francs en 1961, à 990.000 francs en 1962 et on prévoit que nous n'obtiendrons que 21 millions en 1963.

Ce dernier chiffre devrait d'une part compenser le retard de 1962 et d'autre part être supérieur à celui de 1961. Or, au total, il lui est seulement égal.

Ce sont 40 millions de francs au minimum qu'il faudrait en 1963. Beaucoup de suites d'opérations de constructions ne sont pas retenues sur la liste nominative de 1963, par exemple celles de Rueil-Malmaison, Villeneuve-le-Roi, Aulnay-sous-Bois, Limeil-Brevannes, Taverny, et des opérations nouvelles indispensables ne débiteront pas encore, par exemple celles d'Argenteuil, de Sarcelles, de Marly-le-Roi.

Que va-t-il advenir du lycée de Rueil qui a déjà commencé à fonctionner en septembre 1961 comme annexe du lycée de Saint-Cloud et qui, malgré un premier bâtiment semi-définitif, a dû cette année demander au groupe primaire, voisin de 500 mètres, le prêt de plusieurs salles pour les classes de sixième, salles qui devront être restituées prochainement ?

Que va-t-il advenir du lycée de Sarcelles qui, lui aussi, a été ouvert en septembre 1961 comme annexe du lycée de Montmorency et qui, en un an, est passé de 250 à 800 élèves ?

Que va-t-il advenir du lycée d'Argenteuil qui existe déjà sous la forme d'une annexe du lycée d'Enghien, mais qui n'a aucun local à lui, qui erre de groupe primaire en groupe primaire, « solution » qui, l'an prochain, et au plus tard l'année suivante, ne pourra être poursuivie ?

Que va-t-il advenir du lycée de Marly ? Où les trois classes de sixième et les deux classes de cinquième d'enseignement classique et moderne trouveront-elles à partir de la rentrée prochaine leur débouché normal puisque les classes de quatrième des lycées de Saint-Germain ne pourront pas absorber cette nouvelle clientèle ?

Que va-t-il advenir du grand lycée de Massy qui devrait ouvrir en septembre 1964 pour faire suite au petit lycée récemment ouvert dans le grand ensemble de Massy ?

Je pourrais allonger cette liste de créations urgentes en citant Limeil-Brevannes, Taverny, Juvisy-Athis-Mons, dont la réalisation pour 1963 était réclamée par la commission académique de la carte scolaire et dont la proposition a été approuvée par M. le ministre de l'éducation nationale.

On vous a beaucoup parlé, monsieur le ministre — et vous en entendrez parler encore souvent — du fameux décret que vous connaissez bien, du 27 novembre 1962. Il a certes, à mon sens, beaucoup de qualités, mais comment voulez-vous que sur le plan départemental il soit pour nous de quelque utilité ?

En effet, deux facteurs principaux, je dirai capitaux, nous dirigent impérieusement : d'abord, l'urgence, la rapidité, l'efficacité ; ensuite, notre pitoyable pauvreté.

Or, non seulement il sera pratiquement impossible de constituer en temps voulu les syndicats intercommunaux qui paraissent, d'ores et déjà, s'imposer pour ces réalisations, mais surtout il est impossible à des collectivités pauvres, toutes communes dortoir en expansion rapide, dont les finances sont obérées, de supporter des charges nouvelles aussi importantes que celles qui impliquent leur participation à la construction des établissements du second degré.

Je redoute avec mes collègues du conseil général que cette procédure nouvelle ne soit fortement dommageable pour le département de Seine-et-Oise et ne retarde dans des conditions imprévisibles les constructions de lycées dans notre département, constructions dont la nécessité est criante.

A ce sujet, je voudrais attirer votre attention sur le cas du lycée du Vésinet, lycée qui jusqu'à maintenant est consi-

déré comme l'annexe du lycée Marcel Roby de Saint-Germain. Vous devez donc connaître parfaitement ce problème puisque si mes souvenirs sont exacts, monsieur le ministre, c'est bien au lycée de Saint-Germain que vous avez fait vos premières études.

Mais revenons au Vésinet. En effet, si l'autorisation de programme figure au budget, c'est sous le titre VI « Opérations subventionnées par l'Etat ».

Ce projet a été établi par vos services depuis de nombreuses années. L'Etat a financé en totalité l'achat du terrain. Il s'est engagé à en assumer toutes les dépenses. Il lui appartient donc de financer la totalité sans faire appel aux collectivités.

Aujourd'hui, des classes fonctionnent, de la sixième à la seconde, formant l'annexe du lycée Marcel Roby. Leur existence évite l'engorgement de cet établissement. Mais ces classes sont abritées dans des blocs démontables et, pour suivre les cours et les travaux pratiques de physique et de chimie, les élèves des sections de seconde doivent se déplacer jusqu'au lycée Marcel Roby, déjà surchargé, car les salles démontables ne peuvent contenir d'équipement scientifique.

Or, l'an prochain, ce ne seront pas deux sections de seconde, mais sept sections de seconde et de première qui devront disposer de salles spécialisées de physique et de chimie, ce qui sera impossible au lycée Marcel Roby.

En outre, le nombre des salles disponibles est déjà cette année extrêmement juste — 22 pour 27 sections plus la permanence — mais l'an prochain, il y aura cinq sections en plus et environ deux cents élèves supplémentaires.

Où mettra-t-on ces enfants et ces sections ?

Il n'y a plus de place pour installer de nouveaux blocs démontables, si l'on veut ménager un espace pour la première construction en dur. Aucun accueil n'est possible dans les lycées voisins. Faudra-t-il laisser ces enfants dans la rue ? Faudra-t-il renoncer à l'enseignement des sciences dans le second cycle ?

Si on veut éviter le pire, il faut que pour la rentrée prochaine soit construit un premier bâtiment définitif de dix salles, y compris les salles spécialisées. L'architecte affirme que c'est possible si la construction démarre en février.

J'ajoute — mais le problème étant identique, je ne voudrais pas allonger cet exposé — qu'il en est de même pour le lycée de Meudon.

Quelques mots encore pour vous dire que les problèmes que je viens de vous exposer ont leur incidence sur l'équipement sportif et l'éducation physique dans tous ces établissements.

En équipement post-scolaire et au titre de la loi de programme 1962-1965, les crédits suivants sont accordés : équipement sportif, 13.500.000 francs, équipement socio-éducatif, 2.900.000 francs, colonies de vacances, 4 millions de francs.

A la fin de l'année 1963, les crédits d'engagement doivent normalement être équivalents à la moitié de ces dotations. Or, étant donné l'insuffisance des installations existantes, il serait indispensable d'accélérer la réalisation du programme départemental et d'obtenir qu'à la fin de 1963 les crédits engagés correspondent aux trois quarts de l'attribution départementale, soit : équipement sportif, 10.125.000 francs ; équipement socio-éducatif, 2.175.000 francs ; colonies de vacances, 3 millions de francs.

Un autre point inquiète sérieusement la plus grande partie des élus de Seine-et-Oise. La loi Debré est appliquée dans ce département avec un lenteur que je pourrais qualifier de désespérante. Quand je dis lenteur j'exagère puisque, au titre de l'année 1962, 13 conventions ont été déposées et 2 au titre de l'année 1963.

Aucune réponse n'est encore parvenue malgré des rappels réitérés à la préfecture. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, il y a quarante-huit heures, il paraîtrait que votre ministère, auquel certaines demandes d'information et certaines instructions ont été demandées il y a plus de six mois, n'y a répondu que la semaine dernière. En attendant, les subventions votées par les villes et dont le montant a été déposé chez le receveur municipal sont bloquées par ce dernier et des écoles privées restent dans l'état lamentable où elles se trouvent avant la promulgation de la loi.

Ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, donner des instructions afin qu'il soit remédié à cet état de choses ? Je ne vous demande, en réalité, que le respect et l'application de cette loi.

Je voudrais conclure. Nos demandes paraissent disproportionnées avec les besoins des autres départements. Elles sont immenses, mais notre situation, elle, est catastrophique.

S'il n'y est pas remédié d'urgence, ce merveilleux capital intellectuel qui était et est encore une des richesses de la France va se tarir au bénéfice de rien ni de personne. En dehors de cette perte, un problème social vient se greffer sur

les autres problèmes, surtout dans les environs d'une grande ville où le meilleur et le pire se rencontrent sans cesse. Nous allons avoir de plus en plus d'enfants qui, faute de place, vont traîner dans les rues et courir les risques de toutes sortes que cela comporte, surtout au moment où l'âge de la scolarité doit être reculé. Renversons-nous les enfants à la rue ? Reconnaissez, monsieur le ministre, que c'est une situation paradoxale qui ne peut continuer sans entraîner un véritable scandale.

Le département de Seine-et-Oise vous crie vraiment au secours et je suis là pour vous lancer un S. O. S. désespéré. La situation est intenable et ne peut plus durer.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Jamot ?

M. Michel Jamot. Volontiers.

M. le président. La parole est à Mme Thome-Patenôtre, avec l'autorisation de l'orateur.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Avant la conclusion de M. Jamot, qui a exprimé le sentiment de tous les représentants de Seine-et-Oise, je tiens à évoquer en quelques mots le problème également tragique de l'insuffisance des enseignants.

Nos écoles normales ne forment que 375 maîtres par an, alors qu'il en faudrait 1.200. En outre, les enseignants, y compris les instituteurs, sont fréquemment attirés par l'industrie privée qui leur offre des rémunérations plus avantageuses que le ministère de l'éducation nationale.

La situation est véritablement dramatique parce qu'au manque des locaux s'ajoute la pénurie des enseignants. C'est ce que je voulais ajouter à l'exposé fort pertinent de M. Jamot.

M. Michel Jamot. Monsieur le ministre, j'espère que la nouvelle organisation de l'aménagement du territoire fera ses preuves très bientôt et pourra arrêter l'exode sur Paris par des moyens appropriés. Il faut que le département de Seine-et-Oise comme les autres soit enfin stabilisé.

Ensuite, il importe de prendre les mesures financières qui s'imposent pour faire face à la rentrée d'octobre 1963. La solution la plus simple paraît être une lettre rectificative. Mais sur ce terrain, M. le ministre des finances nous suivra-t-il ? Je n'en sais rien.

D'autres moyens financiers peuvent être trouvés. Envisagez au besoin un grand emprunt. Le Gouvernement l'autorise bien pour E. D. F. ou la S. N. C. F. qui fait notre gloire dans le monde entier. Les enfants, ces cadres de demain, ne sont-ils pas, eux, notre principale richesse et l'avenir du pays ?

Je sais, monsieur le ministre, que par vos origines sangermanoises, par les attaches que vous avez gardées, vous connaissez mieux que quiconque l'immense problème que pose le département de Seine-et-Oise et ses besoins. Vous êtes un homme d'action, vous l'avez prouvé. Vous avez devant vous la certitude d'une stabilité ministérielle qui peut et qui doit vous permettre de tout entreprendre. Il ne s'agit pas, ici, monsieur le ministre, de prestige électoral ou autre ; il s'agit d'une question vitale.

Nous vous faisons confiance totalement, mais ne nous décevez pas. Ne laissez pas certains rouages de votre administration agir trop à leur aise. Il faut agir, et agir très vite. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. J'informe l'Assemblée, pour la commodité de chacun, que je compte prolonger cette séance jusqu'à midi et demie et qu'ensuite, comme cela m'a été suggéré de divers côtés, la séance de cet après-midi sera ouverte à quatorze heures trente, de façon que la discussion de ce budget puisse être terminée en fin d'après-midi. (Assentiment.)

La parole est à M. Nègre.

M. Jean Nègre. Mesdames, messieurs, imaginons quelqu'un qui serait totalement ignorant des techniques de présentation budgétaire — où le rapport « crédits-besoins » ne figure jamais — quelqu'un qui, de surcroît, ne saurait point que se posent dans tout le pays et à tous les niveaux d'effroyables, d'insolubles problèmes scolaires.

Sans nul doute, s'il voyait l'énorme fascicule que constitue le projet de budget de l'éducation nationale, il serait très favorablement impressionné !

C'est, en effet, un vrai volume de quelque quatre cents pages, qui porte en sous-titre prometteur, aux caractères bien apparents, la mention : « mesures nouvelles ».

Et si notre homme avait l'occasion de le feuilleter, il éprouverait grande satisfaction à constater que tout va bien, puisque non seulement à peu près tous les crédits sont relevés, mais encore que, dans l'analyse desdites mesures nouvelles figurant à



la suite de chaque chapitre, il est fait — vous l'avez tous vu — mention officielle, donc probante, de l'« ajustement des crédits aux besoins réels ».

Ajustement des crédits aux besoins réels ? Il n'est pas, messieurs, messieurs, deux membres de l'Assemblée qui, à l'évocation de cette joyeuse formule, pourraient, tels les augures dont parle Cicéron, se regarder sans rire.

Pour pleurer aussitôt après, d'ailleurs, en pensant à leurs difficultés propres, celles qu'ils connaissent dans leur département, dans leur ville, dans leur village, et qu'ils ne parviennent pas à résoudre, que personne ne parvient à résoudre, nulle part ! Puis, élargissant le champ de leur méditation, ils éprouveraient une fois de plus le choc presque physique de la dégradation effarante de notre école, sur tous les plans ; ils sentiraient que la vie de toute l'Université française est en très grand danger, que l'avenir même du pays, déjà, s'en trouve terriblement compromis.

Alors, que faire ? Attendre le miracle ? Il n'en est pas, au moins en la matière. Accepter, même insuffisantes, les augmentations de crédits, puisqu'il n'est pas possible, nous dit-on, d'aller plus loin ? Se donner bonne conscience jusqu'au prochain budget, en se promettant bien de... Non, mes chers collègues. Nous ne pouvons pas être d'accord là-dessus, et je voudrais vous en donner quelques raisons.

Sans conteste, les problèmes scolaires ne se sont jamais posés avec une telle gravité. Nous courons à la catastrophe ! Les maîtres le savent, s'inquiètent et protestent. Les parents le sentent et s'irritent. Les administrateurs se désespèrent tandis qu'élèves et étudiants supportent, en nombre sans cesse accru, les conséquences désastreuses de cette situation.

Le IV<sup>e</sup> plan d'équipement avait nettement marqué le caractère prioritaire des investissements en matière d'enseignement et de formation professionnelle et M. Meunier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vient d'ailleurs, après tant d'autres, de le rappeler. En octobre 1961, les besoins incompressibles avaient été évalués par la commission Le Gorgeu à 1.459 milliards d'anciens francs. Mais, lors de l'approbation du plan, le Gouvernement, appliquant ainsi d'office un abattement de plus de 17 p. 100, n'inscrivait qu'un montant global de crédits de 1.200 milliards, ce qui correspondait, à supposer que les tranches fussent égales, à 300 milliards par an.

Or les crédits ouverts par le budget de 1962, première année d'application du plan, furent seulement de 227 milliards de francs, et, pour 1963, ils sont de 264 milliards de francs.

En supposant une ouverture de même importance pour 1964 et 1965, on se trouve néanmoins très en deçà, non seulement du montant global des besoins qui avaient été considérés, je le répète, comme incompressibles, mais même en deçà du montant de 1.200 milliards d'anciens francs inscrit au plan par le Gouvernement !

Mais déjà, mes chers collègues, ces besoins, évalués en 1961, sont dépassés.

Dans un rapport établi en 1962 par le Commissariat au plan, on peut lire en effet : « Les besoins d'équipements de l'éducation nationale vont encore s'amplifier, d'autant qu'il convient de répondre aux nouvelles exigences consécutives, d'une part, au rapatriement des Français d'Afrique du Nord et, d'autre part, à la préparation de la mise en œuvre de la réforme scolaire ».

Et voici pour nous, dans le même ordre d'idées, un autre motif de désaccord. Il s'agit de ce que mon collègue et ami M. Charles Martial, dans une récente intervention au Conseil économique et social, appelait le « scandale des crédits inutilisés », de ce que M. le rapporteur Robert Richet qualifie plus élégamment de « sous-consommation des crédits ».

Au cours du III<sup>e</sup> plan, le montant total des autorisations de programme s'est élevé à 970 milliards de francs. Or, les consommations de crédits n'ont été que de 792 milliards de francs. Ainsi près de 20 p. 100 de crédits sont restés inutilisés !

Les prévisions globales de paiements faites pour 1961 par le Plan n'ont donc pas été atteintes. Il est dramatique de constater que dans un ministère qui a un besoin urgent de crédits et qui n'obtient pas, hélas ! ceux qui lui seraient nécessaires, la lenteur et la routine de certaines structures constituent un obstacle qu'on ne peut bousculer.

Si l'on observe, d'autre part, que le IV<sup>e</sup> plan a prévu un délai de deux ans et demi, au lieu de quatre auparavant, pour l'exécution des travaux, on peut se demander si le pourcentage des crédits inutilisés ne va pas s'accroître encore.

Abandonnant ces considérations, laissant aussi de côté les questions concernant plus particulièrement le premier degré, le technique et le supérieur, qui vont être présentées, au nom du groupe socialiste, par d'autres de mes camarades, — sans esprit de catégorie chez quiconque, je tiens à le préciser, mais par seule raison de commodité — j'évoquerai maintenant

quelques-unes des difficultés que connaît l'enseignement du second degré.

Et d'abord le problème des maîtres.

La crise de recrutement persiste. Les raisons en sont bien connues : pour attirer les jeunes vers l'enseignement, il faut leur offrir des conditions de vie et de travail décentes.

« Il est bien évident, peut-on lire à la page 45 du rapport de M. Louis Vallon, que dans les conditions économiques actuelles, la fonction enseignante n'est pas de nature, par les rémunérations qu'elle procure, à susciter les vocations. Il y a là une question dont l'importance n'échappera à personne. »

Des mesures s'imposent donc, les unes immédiates — reclassement, normalisation des échelles, rétablissement de certaines parités, relèvement des indices de début — les autres à long terme — revalorisation de la fonction enseignante, augmentation des postes mis aux concours d'entrée aux I. P. E. S. et aux écoles normales supérieures, notamment.

Le déficit en professeurs s'est encore aggravé cette année : pour les titulaires, il dépasse 9.000, et nombreux d'ailleurs sont les maîtres qui assurent, en plus de leur service normal, des heures supplémentaires, payées — je le souligne au passage — en moyenne 25 p. 100 moins cher que l'heure normale.

Les établissements qui ont reçu, dans l'ensemble, les créations de postes budgétaires dont ils avaient besoin n'ont souvent pas eu les professeurs qualifiés nécessaires. La crise a été peut-être cette année un peu moins sensible dans les disciplines scientifiques par suite de la nomination d'instituteurs dans le premier cycle et de contractuels. Il convient toutefois de remarquer que les nominations d'instituteurs dans les lycées risquent d'être faites au détriment des collèges d'enseignement général et, par voie de conséquence, des écoles élémentaires, et que les contractuels, qui n'ont généralement pas de formation pédagogique, sont souvent, en raison de leur âge, incapables d'en acquérir une.

Mais il y a eu, par contre, aggravation très sérieuse dans les secteurs littéraires. Ainsi, on manque de professeurs de philosophie, alors que pendant plus de dix ans il y a eu pléthore dans cette discipline. Cette carence est d'autant plus grave qu'on ne saurait recourir, pour cet enseignement, ni à des contractuels ni à des instituteurs.

A ce propos, j'ai reçu, monsieur le ministre, copie d'une pétition qui a dû vous être transmise ces jours derniers par l'inspecteur d'académie de l'Allier : 78 élèves du lycée de jeunes filles de Moulins se trouvent sans professeur de philosophie. Permettez-moi de citer un extrait de la lettre émanant de l'association des parents d'élèves, et qui pose exactement le problème :

« ...En 1961-1962, le professeur de philosophie, malade pendant tout le deuxième trimestre, n'est pas remplacé ; cette année, c'est dès le deuxième cours que le professeur manque ; il demande un congé de longue durée pour maladie mentale le 15 octobre, et n'est pas remplacé depuis. »

« En novembre, les autorités locales peuvent faire assurer quelques heures de cours, dans chacune des trois classes terminales, grâce aux professeurs de philosophie du lycée de garçons de Moulins, du lycée de Nevers et au professeur de français de troisième du lycée de filles. En décembre, seul ce professeur qui — n'est donc pas un « spécialiste » — donne encore deux heures de cours en philosophie et en sciences expérimentales... »

Situation analogue à Nogent-le-Rotrou, comme à Lons-le-Saunier où, depuis deux mois, trente élèves sont sans professeur. On les invite, il est vrai, à s'inscrire à des cours par correspondance, et même — est-ce une conséquence de la nouvelle manifestation organisée cette semaine par les potaches protestataires — un certain M. Brun, philosophe lyonnais, serait sur le point, si l'on en croit les journaux, de faire, auprès des autorités académiques, acte de candidature. Souhaitons qu'il ne change pas d'avis !

Vous n'êtes pas indifférent, monsieur le ministre, à des situations aussi navrantes, et j'aimerais obtenir de vous l'assurance qu'elles seront rapidement et convenablement réglées.

Je sais bien, hélas ! que ce ne sont pas les seules. Où en est-on dans une académie, qui, à la différence de celle de Lille par exemple, n'est pas considérée comme déficitaire, celle de Strasbourg ?

Voici la situation : sur 1.500 postes dans les disciplines générales, le déficit est de 28 p. 100, et même de 33 p. 100 dans le département de la Moselle. Il est très important en mathématiques, où 165 postes n'ont pas perçu de titulaire ; en lettres, 110, mais aussi en histoire, 37, en sciences naturelles, 36, et même en allemand, 41 !

Dans la Moselle, sur les 181 postes non pourvus de titulaires, une quarantaine de services sont assurés en heures supplémentaires par les autres collègues, d'autres sont résorbés par contractions d'horaires !



Au lycée de Metz, quatre postes d'allemand sont répartis en heures supplémentaires entre professeurs et en complément de service à des maîtres d'internat. Dans les deux lycées de Thionville, une quarantaine de postes ne sont pas pourvus de titulaires.

Ces quelques exemples — on pourrait en citer beaucoup d'autres — suffisent à prouver que le mal est très profond.

Pour les collèges d'enseignement général, le nombre des postes budgétaires mis chaque année à la disposition des inspecteurs d'académie est, de très loin, inférieur aux besoins. Cette insuffisance a été partiellement compensée, lors de la rentrée de 1962, par la nomination d'instituteurs rapatriés d'Algérie, en surnombre, mais il est bien certain que le problème se posera avec la même acuité dès la prochaine rentrée.

Venons-en maintenant au problème des constructions.

Le retard sur les besoins ne cesse de s'accroître, d'autres l'ont dit, tous l'ont dit. Les exemples de Montluçon et de Clermont-Ferrand sont caractéristiques.

Les crédits se révèlent dans l'ensemble très insuffisants, ce qui oblige à maintenir des situations intolérables.

Pour l'ensemble de l'académie de Clermont-Ferrand, il faudrait, pour les années 1964 et 1965, des crédits trois fois supérieurs à ceux qui ont été prévus !

Par suite, des opérations, même peu coûteuses mais urgentes, comme l'installation du chauffage central au lycée de garçons de Moulins — 70 millions d'anciens francs — ne peuvent être engagées. Et pourtant, le 13 novembre 1961, monsieur le ministre, les services de la rue Boissy-d'Anglas avaient donné l'assurance que le projet d'installation allait être incessamment approuvé, et en tout cas avant l'hiver suivant.

Je souhaite, monsieur le ministre, que grâce à votre intervention diligente, cette affaire trouve, elle aussi, très vite, une conclusion favorable.

Dans le même ordre d'idées, la reconstruction du lycée technique, classique et moderne de Gannat, établissement qui compte actuellement 480 élèves, semble ne pas pouvoir être entreprise dans les trois années qui viennent. Or, l'état des locaux est tel que, seules, des classes préfabriquées permettent le fonctionnement de l'externat.

La répartition des crédits entre les différentes académies, c'est-à-dire, comme on l'a dit tout à l'heure, la répartition de la pénurie, est d'ailleurs elle-même très contestable.

Dans l'académie de Clermont, le caractère montagnard de la plupart des départements provoque une scolarisation relativement plus forte en internat et justifierait donc une proportion de crédits supérieure à la moyenne nationale.

L'unification des taux de subvention, récemment décidée, répond sans doute à un désir louable de simplification, mais risque d'imposer aux collectivités locales des charges supplémentaires, car elle se traduit par la suppression des opérations d'Etat, au nombre desquelles figuraient jusqu'à présent les constructions d'internat et les constructions de collèges d'enseignement technique.

Or, les internats n'intéressent pas directement la population de la commune qui construit un établissement, et leur coût est particulièrement lourd dans les régions montagneuses.

D'autre part, les collèges d'enseignement technique — les anciens « centres d'apprentissage » — sont, en raison des spécialités qui y sont dispensées, des établissements à vocation départementale, régionale, parfois même nationale. Il est donc normal que leur internat soit très important et que la commune dans laquelle ils sont construits n'y ait qu'un intérêt limité, surtout s'il s'agit d'une petite ville.

Quant aux collèges d'enseignement général, ils dispensent un enseignement du second degré de premier cycle et jouent, de ce fait, un rôle primordial dans la scolarisation, surtout en milieu rural. Ils ont été créés le plus souvent dans les chefs-lieux de canton et installés d'abord dans des locaux de fortune. En autorisant leur création, l'Etat prenait une sorte d'engagement moral en faveur de constructions qui s'avèreraient, très vite, nécessaires. Or, c'est précisément en ce domaine que les crédits sont les plus dérisoires.

Ainsi, en 1962, cinq classes de collège d'enseignement général seulement ont été subventionnées par l'Etat pour tout le département de l'Allier. La situation à la rentrée de 1962 aurait été catastrophique si le conseil général n'avait pas créé un parc de classes mobiles. Seize classes de ce genre ont pu être subventionnées à ce titre pour 1962 ; mais combien le seront pour la rentrée prochaine ?

Il n'en reste pas moins d'ailleurs que les classes mobiles ne représentent qu'un « dépannage », une solution d'attente. De plus, pour que le parc départemental joue pleinement son rôle, il faut que les classes implantées quelque part puissent être rapidement déplacées pour satisfaire d'autres besoins. Il serait par conséquent indispensable que le rythme des construc-

tions définitives ne soit pas ralenti ; il faudrait même qu'il soit accru.

Or le chiffre de 152 milliards d'anciens francs proposé par la commission Le Gorgeu pour les collèges d'enseignement général — anciens cours complémentaires — fut amputé, lors de l'approbation du IV<sup>e</sup> plan, de la moitié. Même à partir de ce chiffre, les autorisations de programme ne furent, pour 1962, que de dix milliards et demi de francs, donc un septième, et les crédits de paiement d'un milliard, donc un dixième.

Où en serons-nous en 1963 ? En effet, le montant des crédits, à la différence du budget précédent, est présenté globalement pour les enseignements élémentaires et pour les collèges d'enseignement général. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez les principes qui vont présider à la ventilation des crédits, ainsi que le montant des affectations respectives.

Mais on peut craindre déjà qu'une telle politique financière ne sonne le glas des classes dites de « transition », au niveau d'âge de la sixième et de la cinquième, qu'elle signifie que des dizaines et des dizaines de milliers d'enfants seront condamnés sans espoir à « piétiner » dans les écoles élémentaires.

Partant de deux ou trois exemples pris dans mon département, je voudrais enfin, monsieur le ministre, attirer votre attention sur la grande misère de nos établissements dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

A Moulins, au lycée Banville, dès la rentrée, les séances de plein air furent supprimées par manque de personnel. La création de nouveaux postes de professeurs ne peut être envisagée dans l'immédiat en raison de l'insuffisance des installations.

Le lycée de jeunes filles va s'agrandir en hauteur mais, faute de place, les installations sportives actuelles, rudimentaires, ne peuvent faire l'objet d'aucune amélioration.

A Montluçon, le lycée de garçons manque d'installations couvertes. Un projet de gymnase — non subventionné — stagne depuis fort longtemps au ministère, alors que la ville a des crédits disponibles pour le démarrage des travaux.

Au lycée de filles, pour 1.800 élèves, il y a sept professeurs d'éducation physique seulement, et pas de gymnase.

Le lycée technique d'Etat, établissement neuf qui compte 2.500 élèves, n'a qu'un gymnase de 800 mètres carrés pour huit professeurs, c'est-à-dire que trois, tout au plus, peuvent y travailler en même temps.

Dans son rapport, notre collègue, M. Meunier indique, page 13, que 400 millions d'anciens francs sont prévus pour les installations sportives des établissements d'enseignement du second degré, soit, mesdames, messieurs, à peu près quatre millions d'anciens francs pour chacun de nos départements.

Par ailleurs, le montant des crédits dits « de rattrapage » pour l'équipement des établissements du second degré en fonctionnement est de 1.650 millions.

Or, écrit notre collègue, « on peut estimer à 27 milliards d'anciens francs le montant total des crédits nécessaires pour assurer l'équipement sportif de tous les établissements du seul second degré qui en sont dépourvus ».

Dans le même ordre d'idées, je me permets, monsieur le ministre, de vous poser une question : comment vos services envisagent-ils la préparation de l'épreuve de natation, que doivent désormais subir les candidats au baccalauréat, alors qu'il n'y aurait actuellement en France, me suis-je laissé dire, que cinquante-cinq piscines couvertes — je ne parle pas, bien entendu, des bassins de natation — soit une piscine par tranche de 850.000 habitants ou, si l'on préfère, une pour deux départements ou presque ?

Je dois maintenant conclure, par nécessité, car il y aurait encore tant de choses à dire !

J'ai pris connaissance, dans *Le Courrier du Parlement* portant date du 11 janvier, d'un papier dû à la plume d'un de nos collègues, tout au long duquel celui-ci fustige farouchement l'opposition : « Ses membres, écrit-il, s'en tiennent à une attitude consternante, paresseuse et négative, qui consiste à proclamer que tout ce que fait le Gouvernement est mauvais, même et surtout s'ils pensent le contraire. Ils accueillent toutes ses mesures avec ironie et sarcasmes et n'en dénoient pas... Ils ne veulent pas se donner la peine de comprendre... Si un socialiste se montrait capable de juger intelligemment ce qu'on lui propose, d'y reconnaître ce qu'il y a de bon et de proposer à son tour les modifications que lui dicte son cœur ou sa raison, ce serait un progrès considérable, mais que l'on n'ose espérer... »

Mesdames, messieurs, vous me pardonnerez cette déclaration audacieuse, le nouveau venu que je suis dans cette Assemblée ne se croit pas, du simple fait qu'il est socialiste et qu'il appartient par conséquent à l'opposition, l'esprit spécifiquement obtus, l'âme particulièrement noire, le cœur systématiquement fermé... (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Dans l'importante affaire qui, aujourd'hui, nous intéresse, j'ai essayé de comprendre et j'ai tenu à être juste. J'ai fait — et sans qu'il fût nécessaire de m'y inviter — appel à mon cœur et à ma raison, à l'élémentaire bon sens aussi, sans esprit de parti et sans parti pris.

Les conclusions auxquelles j'aboutis sont, hélas ! singulièrement pessimistes, et il se trouve que ce sont exactement, j'en suis absolument convaincu, celles de chacun de vous.

De tous côtés, sont lancés des cris d'alarme. Il n'est pas un département où, quel que soit l'ordre d'enseignement, n'existent des situations inextricables, catastrophiques.

On fait des rentrées, bien sûr ! ici et là, plus ou moins mal, et à quel prix : incertitudes permanentes ; démarches innombrables ; nominations arrachées à la dernière minute ; tours de force répétés, épuisants ; effectifs pléthoriques ; solutions provisoires, donc onéreuses, et ne donnant en définitive satisfaction à personne, ni aux enfants, ni aux maîtres, ni aux responsables.

Partout les communes attendent, depuis des années, l'agrément de leurs projets, les crédits de subvention. Partout, l'Etat fait supporter aux collectivités des charges hors de proportion avec leurs ressources, et qui vont même sans cesse s'accroissant. Partout, les chefs d'établissement se lamentent, se découragent.

Comprendra-t-on, enfin, qu'à des situations exceptionnelles, dangereuses pour l'avenir du pays, doivent être appliquées des mesures d'exception ?

Je sais que certaines ont été proposées. Elles ont malheureusement, toutes, le défaut de rester traditionnelles, donc sans valeur curative profonde.

Mesdames, messieurs, vous avez reçu hier du comité national d'action laïque une lettre signée du secrétaire général de la fédération de l'éducation nationale, aux termes de laquelle, je pense, nul d'entre vous n'est resté insensible.

Vous n'avez pas été davantage insensibles à la conclusion du rapport de notre collègue M. Guillon, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

« ... Le pourcentage des ressources consacrées à l'éducation par rapport au produit national brut, déclare-t-il, est encore très en retard chez nous, en comparaison de l'effort consenti dans beaucoup de pays.

« On n'a pas encore suffisamment compris en France que l'université doit être traitée, non plus comme une administration ou un service, mais comme une « entreprise publique ».

« Or, si nous voulons considérer l'éducation nationale comme l'obligation la plus urgente et la plus exaltante de notre époque, il nous faut, dans les quelques années qui viennent, accentuer notre effort dans des proportions correspondant au rythme fantastique des transformations du monde moderne.

« Si ce cri d'alarme n'était pas entendu, nous aurions laissé passer, croyons-nous, la grande chance de la France qui est celle de nos enfants. »

Je souscris, et mon parti souscrit sans réserves à une telle déclaration. Et c'est précisément pourquoi nous ne pouvons accepter, sans modifications, les propositions budgétaires qui nous sont présentées. Nous pensons ainsi faire preuve de logique.

Mes chers collègues, quand le patrimoine national se trouve compromis ou directement menacé, l'Etat doit remplir son devoir. Il l'a fait, sur le plan militaire, chaque fois que l'ennemi était à nos portes ; il l'a même fait chaque fois qu'il a cru à l'existence d'un danger. Il n'a pas, alors, considéré le prix à mettre.

Dans la recherche d'une solution au très grave problème qui, en ce moment, nous préoccupe, celui de la restauration satisfaisante et rapide de notre « éducation nationale », le sacrifice du sang n'est même pas demandé.

C'est, pour l'Etat, plus simple, plus commode.

Et c'est aussi, à nos yeux, aux yeux de tous, terriblement moins cher ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Cornette.

**M. Arthur Cornette.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je tiens à appeler à mon tour l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de l'Assemblée sur la situation de notre enseignement public en général et du premier degré en particulier.

Certes, le budget qui nous est proposé est en progression sur celui de l'année dernière, nous le reconnaissons volontiers. Mais c'est en fonction des besoins et non en valeur absolue qu'il faut le juger.

De l'aveu même de M. le rapporteur, la commission Le Gorgeu avait estimé que pour la période de ces quatre années — M. Nègre le rappelait à l'instant — 1.450 milliards d'anciens francs étaient nécessaires au financement du plan d'équipement et représentaient une somme incompressible. Or, cette somme, dite incompressible, a malgré tout été réduite par le plan d'abord et dans les budgets ensuite.

Ainsi, après deux ans, un tiers seulement du programme sera réalisé au lieu de la moitié, ce qui entraînera un retard consi-

dérable évalué à plus de 100 milliards qu'on ne comblera évidemment jamais, tandis que l'on prévoit par ailleurs, en vertu des lois d'aide à l'enseignement privé — contre lesquelles nous réaffirmons notre opposition absolue — la participation financière de l'Etat au fonctionnement et à l'équipement des établissements privés qui ont signé et signent encore chaque jour des contrats.

Force nous est bien de constater que les fonds qu'on refuse à l'enseignement public, on les trouve pour l'enseignement privé dont, sans vouloir ranimer des querelles idéologiques, nous ne nous laisserons jamais de répéter qu'il est réservé — qu'on le veuille ou non, c'est un fait — à certaines catégories de Français.

Et, maintenant, le Gouvernement, après avoir prorogé la loi Barangé, pourtant devenue sans objet, la loi Debré ayant mis les traitements des maîtres privés à la charge de l'Etat, va-t-il, répondant aux injonctions de l'épiscopat, attribuer de nouveaux millions à l'enseignement supérieur professionnel, ce que la précédente législature, qui pourtant a voté la loi Debré, lui avait refusé ?

Ne sommes-nous pas en droit de craindre, depuis que M. le Premier ministre a donné son accord de principe en novembre dernier et par lettre au secrétaire de l'épiscopat français — cela malgré, semble-t-il, le désaccord du ministre de l'éducation nationale de l'époque et, je crois, de certains membres et non des moindres de la majorité parlementaire — que M. le ministre de l'éducation nationale d'aujourd'hui se montrera favorable à cette mesure qui constituerait l'atteinte à notre sens la plus grave portée à l'université puisqu'elle permettrait, demain, aux facultés confessionnelles de revendiquer le droit de délivrer des grades et des diplômes universitaires ?

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'enseignement public les rapporteurs se rendent bien compte de l'insuffisance des crédits prévus et des besoins de l'éducation nationale qu'ils exposent, honnêtement et objectivement d'ailleurs, en reconnaissant que l'effort consenti ne correspond ni aux prévisions du plan, ni aux besoins réels.

Je relève, en effet, dans les rapports qui nous ont été distribués et lus à cette tribune, l'aveu « que le budget de l'éducation nationale est en 1963 encore inférieur à ce qu'il devrait être, qu'il est exclu d'envisager qu'au rythme actuel nous puissions faire face aux échéances d'ici 1970 », « qu'il est difficile d'admettre que les crédits des écoles normales soient amputés au moment où le recrutement des instituteurs et des professeurs du C. E. G. revêt une importance primordiale », « qu'un gouffre se creuse entre les prévisions du plan et la réalité ».

J'ai cité textuellement les déclarations de M. le rapporteur. En toute logique, après de telles déclarations, les rapporteurs ne devraient-ils pas inviter l'Assemblée à repousser le budget, du moins tel qu'il lui est soumis ?

**M. Robert Vivien, rapporteur spécial.** C'est une attitude négative.

**M. Arthur Cornette.** Je dis bien : le budget tel qu'il lui est soumis, ce qui n'empêche pas de le modifier.

Je me demande, monsieur le ministre, comment, avec les moyens qui vous sont donnés, vous allez pouvoir faire face aux difficultés et accomplir votre mission, car les besoins de l'enseignement public sont considérables.

Il existe encore en France de nombreuses classes maternelles ayant de 70 à 80 élèves et même plus. On m'a cité le cas d'une école maternelle du Calvados, je crois, où 137 élèves s'étaient inscrits pour une seule classe à la rentrée d'octobre. Je pourrais donner les noms de localités ayant ce triste privilège.

Ailleurs, dans des quartiers neufs, il n'y a pas d'école pour recevoir les enfants. Ailleurs encore, pour résoudre le problème, on refuse les petits en-dessous de l'âge de quatre ans ou ceux dont la maman ne travaille pas et l'on s'oriente vers la généralisation de cette mesure alors qu'on considère que le rôle social des écoles maternelles s'accroît en raison des conditions générales de vie et de travail de la population.

Cette situation nécessite l'ouverture de plusieurs milliers de classes nouvelles. Combien en prévoit-on pour 1963 ? 400, soit 4 en moyenne par département, et encore presque toutes ces ouvertures que l'on doit prononcer ne seront que des régularisations, c'est-à-dire que pratiquement il n'y aura pas d'ouverture de classes maternelles en 1963.

Voilà qui n'est pas fait pour rassurer M. Meck qui exposait tout à l'heure la situation en Alsace et en Lorraine.

Pour les écoles primaires, je ne partage pas du tout le relatif optimisme du rapporteur. On dit volontiers que le mauvais cap est passé. En réalité, il n'en est rien et vous l'avez entendu tout à l'heure lorsqu'un représentant de la Seine-et-Oise est venu à cette tribune.

Les classes comportant plus de 40 élèves sont encore très nombreuses. On utilise en très grand nombre — non seulement en Seine-et-Oise mais partout — des locaux de fortune, toujours insalubres, des maisons particulières, des bâtiments désaffectés et vétustes, des baraquements du temps de guerre. Il en est de nombreux dans le Pas-de-Calais dans lesquels on entasse les élèves.

Ce sont des milliers et des milliers de locaux qu'il faudrait construire, mais l'on ne prévoit pour l'ensemble de la France et les départements d'outre-mer que 3.580 classes nouvelles alors que dans le seul département du Nord, dont je suis le représentant, les projets à l'étude totalisent déjà 3.000 classes.

Je regrette d'être obligé de constater que dans le département du Nord — je le prends à titre d'exemple parce que je le connais bien, mais ma démonstration vaut pour tous les départements — dans le Nord donc, le nombre de classes nouvelles va en décroissant depuis 1957. Je cite des chiffres et je défie quiconque de les mettre en doute: 602 en 1957, 497 en 1958, 441 en 1959, 369 en 1960, 244 en 1961 et 205 en 1962.

Or, pour que l'enseignement primaire puisse fonctionner normalement dans le Nord, 900 classes sont, de l'avis des services compétents, indispensables pour la rentrée de 1963. Mais le ministre a fait savoir que nous ne devons compter, pour ces 900 classes, que sur 180 classes subventionnées. Il est vrai qu'à la suite d'interventions pressantes, M. le ministre de l'éducation nationale, en exprimant ses regrets de ne pouvoir nous offrir davantage, nous a généreusement octroyé — je comprends qu'il ne puisse pas faire davantage dans le cadre du nombre de classes qui lui est attribué, si je puis dire — un contingent supplémentaire de trois classes — je dis bien: trois classes — ce qui porte le total à 183 classes sur les 900 nécessaires.

J'ajouterai que ces 183 classes contribueront pour la moitié seulement à pallier le manque de locaux puisque 92 classes sont déjà réservées pour la région de Dunkerque où s'implante un important complexe sidérurgique avec une population nouvelle qui ne diminuera pas pour autant les besoins des autres régions du département.

A ce propos, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous présenter à mon tour une suggestion qui vous a été faite, en partie du moins, tout à l'heure. Dans le cas de la construction de grands ensembles comportant un apport nouveau de population n'entraînant pas de suppression de classes par ailleurs, comme dans la Flandre maritime actuellement, ou dans le cas de transfert de population ainsi que cela s'est passé dans les régions minières, ne serait-il pas normal et juste de réserver un contingent spécial de classes pour la scolarisation des enfants des travailleurs des cités nouvelles, de manière à laisser intact celui des constructions scolaires à édifier dans le reste du département ? Ne pourrait-on prélever les crédits supplémentaires nécessaires aux constructions d'écoles et de logements du personnel dans les crédits prévus par le ministre de la construction pour l'édification des grands ensembles ?

D'autre part, rappellerai-je que des instructions ont été données récemment pour que soient établis différents types de construction, notamment que soient prévues des constructions plus légères au prix le plus bas ?

Les exemples, monsieur le ministre, ne suffisent donc pas. Il est louable d'obtenir des conditions plus avantageuses, mais dans le cas de constructions de ce genre les communes doivent supporter la différence, car il arrive trop souvent que le projet n'est adapté ni au terrain, ni au climat, ce qui entraîne des fondations supplémentaires, des constructions complémentaires, des dépenses supplémentaires aussi de chauffage et d'entretien qui sont assurées par les communes. Je me fais ici l'écho de nombreux maires.

Qu'il me soit également permis, monsieur le ministre, de regretter qu'une liste de priorité approuvée par une délibération du conseil général subisse parfois des bouleversements au stade ministériel à la suite de pressions d'amis — eh oui ! — qui trouvent une oreille complaisante à leur requête. Je pourrais citer le cas d'un projet qui du numéro 25 est ainsi passé au numéro 1 et d'un autre qui n'était même pas inscrit sur des listes de l'année et qui s'y est retrouvé avec le numéro 4.

Ne trouvez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il y a là un favoritisme disons abusif ?

Il ne m'appartient pas d'exposer la situation des autres degrés d'enseignement. Je dirai seulement qu'elle est peut-être encore plus grave pour les établissements et les facultés.

Quant au personnel, il est insuffisant dans tous les ordres d'enseignement et chaque année voit s'accroître le déséquilibre entre les besoins réels et le nombre de maîtres.

Pour faire face aux difficultés, l'administration est réduite à embaucher des auxiliaires démunis des titres suffisants, et même des contractuels. Elle effectue également des ponctions dans le personnel des autres degrés qui se pillent ainsi en cascade: l'enseignement supérieur prenant des professeurs au secondaire

qui, à son tour, recrute dans le premier degré. Ce dernier, dans l'impossibilité de recruter dans d'autres ordres d'enseignement, puisera sans doute bientôt parmi les adjudants retraités ou les officiers dégaugés des cadres, dont la pédagogie, on en conviendra, est assez spéciale.

**M. Robert Vivien, rapporteur spécial.** C'est votre point de vue.

**M. Arthur Cornette.** Ce n'est point là une hypothèse fantaisiste. L'expérience a été faite.

Il est évident qu'on ne règlera pas le problème scolaire en employant de tels expédients.

Mon propos n'est pas d'exposer les causes de cette pénurie d'enseignants qualifiés. Elles sont, d'ailleurs, très connues. Il s'agit de l'insuffisance des écoles normales; or, on ne prévoit, pour les quatre années à venir, que la construction de trois écoles normales: Laval, Limoges et Mâcon, pour être précis, alors qu'il faudrait doubler la capacité de toutes les écoles.

Parmi les autres causes de désaffectation, il faut citer, d'une part les longues études nécessaires pour aboutir à une situation matérielle et morale ainsi qu'à une considération nettement inférieure à celles de condisciples ayant choisi une autre orientation, d'autre part les conditions pénibles de travail.

En ce qui concerne les instituteurs, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser deux questions.

Les services du ministère des finances s'obstinent à refuser de satisfaire deux revendications qui, pourtant, ont fait l'objet d'engagements précis de vos prédécesseurs et des deux derniers ministres chargés de la fonction publique. Il s'agit de la majoration indiciaire en faveur des chargés d'école à classe unique, ces enseignants qui, dans nos campagnes, à la tête d'une classe à cours multiples, assurent la tâche pédagogique la plus difficile qui soit et ont, en outre, la responsabilité administrative d'une école. Cette majoration, juste en elle-même, présenterait en outre l'avantage de maintenir plus longtemps le maître au village, ce que souhaitent nos populations.

Il s'agit, d'autre part, de la normalisation des indices terminaux en faveur des retraités qui ont été injustement frustrés du reclassement d'avril 1961.

Etes-vous fermement décidé, monsieur le ministre, à tenir les engagements pris par vos prédécesseurs et à défendre énergiquement ces justes revendications auprès de M. le ministre des finances ?

Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai essayé de montrer, dans les limites du temps qui m'était attribué...

**M. Robert Vivien, rapporteur spécial.** Vous l'avez dépassé !

**M. Arthur Cornette.** ...donc imparfaitement, l'importance de la dégradation de l'enseignement public en France.

Devant cette déplorable situation, tandis qu'on nous déclare que la balance financière du pays n'a jamais été aussi équilibrée, que l'impasse budgétaire est stabilisée, que les caisses sont pleines, le budget de l'éducation nationale à nous proposé n'atteint même pas le niveau des indispensables besoins énumérés dans le IV<sup>e</sup> Plan et les moyens mis à la disposition de ce grand service ne lui permettront pas de faire face à ses besoins immédiats, encore moins de rattraper les retards accumulés.

Le pouvoir parle souvent de « grandeur », mais nous constatons que, pour y accéder, il choisit la voie en impasse de la vaine et coûteuse puissance des armements nucléaires, en particulier, de préférence à celle de l'intelligence et du savoir.

**M. Achille Peretti.** Monsieur Cornette, ne permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Arthur Cornette.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Peretti, avec la permission de l'orateur.

**M. Achille Peretti.** Je vous remercie, mon cher collègue, de m'autoriser à vous interrompre.

J'écoute depuis quelque temps toutes les interventions, avec l'intérêt et l'attention qu'elles méritent. Je fais deux constatations: d'abord, que tous les orateurs qui appartiennent à la majorité ont joint leurs protestations et leurs critiques à celles de tous les autres; ensuite, que des représentants de l'opposition — qu'il est juste d'entendre dans un pays démocratique — n'ont pas marqué que les retards, que l'on dénonce justement, ont été accumulés pendant vingt ans de carence. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*) — *Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*

Vous êtes en train de faire le bilan de la gestion de vos propres amis. Si, aujourd'hui, il n'y a pas d'écoles, si l'équipement sportif est pauvre, c'est que pendant des années rien n'a été fait. Il serait bon que vous le disiez.



Nous sommes en train de débattre du budget du ministère de l'éducation nationale. Je constate une fois de plus que mes amis politiques ont dit ce qu'ils pensaient, à savoir que ces crédits, qui sont en nette augmentation sur les crédits de 1962 — c'est un fait indéniable — ne sont pas suffisants. Nous entendons les uns et les autres demander qu'ils soient augmentés. Pour ma part, j'aurai l'occasion de revenir sur ce point dans mon intervention. Je reconnais aussi — chacun devrait le reconnaître avec nous — que cette situation est la conséquence d'une carence inadmissible des gouvernements d'avant 1958. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Sur les bancs du groupe socialiste. D'avant 1962 !

**M. Arthur Cornette.** Au collègue qui vient de m'interrompre je répondrai seulement en citant de nouveau les chiffres que j'ai donnés, à savoir qu'en 1957 on a ouvert 602 classes dans le Nord...

**M. Hervé Laudrin.** Pendant ce temps, il n'y en avait pas en Bretagne !

**M. Arthur Cornette.** ... et que d'année en année on en est arrivé à 205 en 1963.

Un membre de l'U. N. R.-U. D. T. Bien sûr ! En 1957, vous vous serviez vous-même ! Et les autres départements, que recevaient-ils ?

**M. Arthur Cornette.** Je prétends que certaines options doivent être faites pendant qu'il est temps. M. le rapporteur l'a dit et je suis d'accord avec lui.

Mais pour nous la véritable force de frappe nationale...

**M. Gabriel de Poulpique.** Vous auriez dû la faire !

**M. Arthur Cornette.** ... c'est, comme le disait, monsieur le ministre, votre prédécesseur, l'Université. Voilà la véritable force de frappe nationale !

**M. Gabriel de Poulpique.** Alors, pourquoi lui avoir accordé si peu ?

**M. Arthur Cornette.** Nous prétendons, en effet, que la seule grandeur prend sa source sur les bancs de l'école primaire, pour se poursuivre dans les lycées et collèges, puis dans les grandes écoles, les facultés et les laboratoires des chercheurs. (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Car ce sont les savants, les écrivains, les artistes et les penseurs qui donnent renom et prestige à un pays. C'est la compétence de ses ingénieurs et de ses cadres, la qualification de ses ouvriers qui poussent une nation aux premiers rangs. C'est au niveau intellectuel, physique et moral de son peuple... (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** Monsieur Laudrin, ne dissipez pas vos collègues en interrompant.

**M. Arthur Cornette.** ... et peut-être à l'exemple que peut donner son clergé (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) qu'on juge de la « grandeur d'une nation ».

Ce n'est pas avec les crédits prévus au budget de 1963 de l'éducation nationale que la France se haussera vers la vraie grandeur.

**M. Robert Vivien, rapporteur spécial.** Des crédits en augmentation de 125 p. 100 par rapport à 1958 !

**M. Arthur Cornette.** Ce budget ne répond pas à ce que demandent avec nous les forces vives de la nation. Il ne donne pas à l'enseignement public, service national, les moyens de faire face à sa mission.

**M. André Latlière.** Il faut avoir le courage de voter les impôts.

**M. Arthur Cornette.** C'est pourquoi nous ne pouvons nous résigner à le voter du moins tel qu'il nous est soumis. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Un député de l'U. N. R. Et l'héritage que vous nous avez légué !

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quatorze heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie) (n° 22) (Rapport n° 25 de M. Louis Val'lon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Education nationale et amendement n° 35 du Gouvernement (suite) :

Education nationale (Annexe 12. — M. Chapalain, rapporteur spécial ; avis n° 98 de M. Guillon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Constructions scolaires (Annexe n° 12. — M. Weinman, rapporteur spécial ; avis n° 57 de M. Richet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 98 de M. Meunier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Jeunesse et sports (Annexe n° 12. — M. Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 98 de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du Service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.